

Projet « Littoral, interface Terre- Mer »

Avril-Mai 2013

Quel Bassin d'Arcachon ? visions et attentes pour le territoire

Fanny COULOMBIE
Benjamin DEBETENCOURT
Julien DESTRES
Camille ESPAGNE
Hortense de LA LAURENCIE

Sommaire

Remerciements	3
Abréviations	4
I – Des acteurs locaux qui veulent protéger le capital nature du bassin, mais sont en conflit sur les causes et solutions à apporter	7
1) Un réel engouement pour la biodiversité du bassin mais des perceptions variées des causes de sa dégradation et des propositions de gestion divergentes	8
a) Des groupes d’acteurs avec des attentes de gestion divergentes	8
b) Un point clef : sensibiliser les touristes	9
c) Quelle gestion du territoire par les représentants de l’Etat ?	10
2) Un territoire à risque	11
a) Quelle gestion de l’érosion?	11
b) Les plans de prévention des risques de submersion	11
3) Une qualité des eaux essentielle, à l’origine de diverses accusations	11
a) Des avis divergents sur la qualité effective de l’eau du bassin	11
b) Des accusations qui se croisent et s’entrecroisent	12
c) Les terriens, des pollueurs qui font consensus	12
d) Le SCoT et la question des eaux	13
II – Les professions maritimes : l’huître emblème du Bassin d’Arcachon, mais	13
1) L’ostréiculture : activité soumise à la qualité de l’eau et présence controversée sur le Banc d’Arguin	14
a) L’importance de l’ostréiculture sur le Bassin d’Arcachon Val de l’Eyre	14
b) Les ostréiculteurs : fervents défenseurs du milieu car dépendants de la qualité de l’eau ..	15
c) Ostréiculteurs : responsabilité engagée dans la destruction de leur environnement ?	16
d) De bonnes relations avec les autres acteurs rencontrés grâce au PNM	16
2) La pêche : l’activité maritime oubliée du bassin d’Arcachon ?	17
a) La pêche : une activité éclipsée ?	17
b) Le tourisme prédateur	17
c) Quel impact sur le milieu ? Les efforts faits contre la surpêche	17
d) Les risques qui pèsent sur le métier	18
e) Quels objectifs pour les pêcheurs ?	18
f) Les relations avec les autres acteurs	19
3) Quelles perspectives d’évolution pour les gens de mer ?	19
a) Les priorités pour la pêche : logements sociaux et pescatourisme	19
b) Ostréiculture et évolutions dans la gestion des parcs	19

III – Aménagements : quelles priorités sont exprimées par les usagers et résidents du bassin d’Arcachon ?	20
1) Pourquoi et comment repenser le logement ?	21
a) Une pression urbaine inégalement répartie	21
b) Une volonté de densification des centres urbains	21
c) Avec un prix du foncier élevé, comment loger les habitants ?	22
d) Combien de logements faudrait-il construire ?	23
2) Quelles améliorations nécessaires pour le réseau de transports?	24
a) Des transports en commun à améliorer	24
b) Vers un développement des axes routiers ?	25
c) Les transports doux : un mode de transports privilégié par les usagers	25
3) Quels autres besoins en infrastructures ?	26
a) Des infrastructures portuaires et maritimes nécessaires	26
b) Gestion complexe des forêts, des plages et des zones de baignades	27
c) Où développer les centres commerciaux et de loisirs ?	27
IV – Un Parc Naturel Marin permettrait-il de résoudre tous les conflits ?	28
1) Le contenu	28
a) Différents scénarii envisagés	28
b) Les enjeux naturels : une structuration en mille – feuille protecteur	30
c) Les enjeux socio-économiques	31
d) Le tourisme : l’avenir en question	31
2) La bataille du conseil de gestion	32
a) Quelle proportion de postes pour les différents acteurs représentés ?	34
b) Le problème du nombre de membres	34
3) Avenir incertain pour le parc marin	34
a) Volonté commune de création	34
b) Des problèmes de financement qui repousseraient la réalisation du projet ?	35
Conclusion	36
Bibliographie et Webographie	37
ANNEXE Croissance démographique	39

Remerciements

Nous tenons à remercier nos professeurs, Madame Catherine Mariojouis et Monsieur David Montagne, pour l'aide qu'ils nous ont apportée sur le terrain et lors de la rédaction du présent rapport.

Nous remercions également Monsieur Olivier Le Pape d'AgroCampus Ouest, Messieurs Louis de Redon et François Léger d'AgroParisTech, ainsi que les autres enseignants qui nous ont présenté divers aspects de la zone littorale afin que nous puissions mieux appréhender sa complexité.

Nous adressons enfin nos remerciements à tous les acteurs rencontrés qui nous ont fait part de leurs connaissances, visions et attentes relatives au Bassin d'Arcachon : Mesdames Isabelle Galinier, Alice Khayati, Catherine Roux et Adeline Thevand, et Messieurs Jean-François Acot-Mirande, Claude Bonnet, Cédric Bouchet, Pierre Contré, Laurent Courgeon, Jean-Marie Froidefont, Johan Godelucheau, Arnaud Gueguen, Olivier Laban, Jean-Michel Labrousse, Bruno Lapierre, Christian Le Noc, Michel Mayenc, Jean Mazodier, Claude Pascal, Gérard Ruiz et Jacques Storelli.

Abréviations

A2DBA : Association Développement Durable Bassin d'Arcachon
ADPPM : Association de Défense et de Protection du Pyla sur Mer
AMAP : Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne
AMP : Aires Marines Protégées
AOT : Autorisation d'Occupation du Territoire
APBA : Association des Plaisanciers du Bassin d'Arcachon
BAE : Bassin d'Arcachon Ecologie
CEBA : Coordination Environnement Bassin d'Arcachon
CDPMEM : Comité Départemental des Pêches Maritimes et de l'Élevage Marin
CDROM : Cercle De Réflexion sur l'Organisation des Mouillages du bassin d'Arcachon
COBARTEC : Collectif du Bassin d'Arcachon pour un Réseau de Transports En Commun
CRC : Comité Régional Conchylicole
CRPMEM : Comité Régional des Pêches Maritimes et de l'Élevage Marin
DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DOO : Document d'Objectifs et d'Orientations
DPM : Domaine Public Maritime
GIP : Groupement d'Intérêt Professionnel
HAP : Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques
ONF : Office National des Forêts
PADD : Plan d'Aménagement et de Développement Durable
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PNM : Parc Naturel Marin
PNR : Parc Naturel Régional
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SCAFPRO :
SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
SEPANSO : Sociétés pour l'Étude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-
SIBA : Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon
SMVM : Schéma de Mise en Valeur de la Mer
Loi SRU : Loi pour la Solidarité et le Renouvellement Urbain
SYBARVAL : Syndicat Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre
TBT : TriButylEtain
UNAN 33 : Union Nationale des Associations de Navigateurs de Gironde
ZACom : Zone d'Aménagement Commerciale

Maître Pierre, Les Cribleurs d'Océan, Les Petits Mouchoirs et Camping, sont autant d'œuvres qui ont été inspirées par la richesse et la qualité des paysages du **bassin d'Arcachon**. Mais sous cette beauté se cache une complexité d'acteurs, de territoires et de milieux. Dans le cadre de notre projet étudiant intitulé « Littoral : interface terre-mer », nous avons choisi de nous intéresser à la problématique des **visions et attentes** relatives au territoire du bassin d'Arcachon. Dans cet objectif nous avons décidé de considérer comme territoire d'étude le bassin d'Arcachon Val de l'Eyre défini dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) incluant les **bassins versants**.

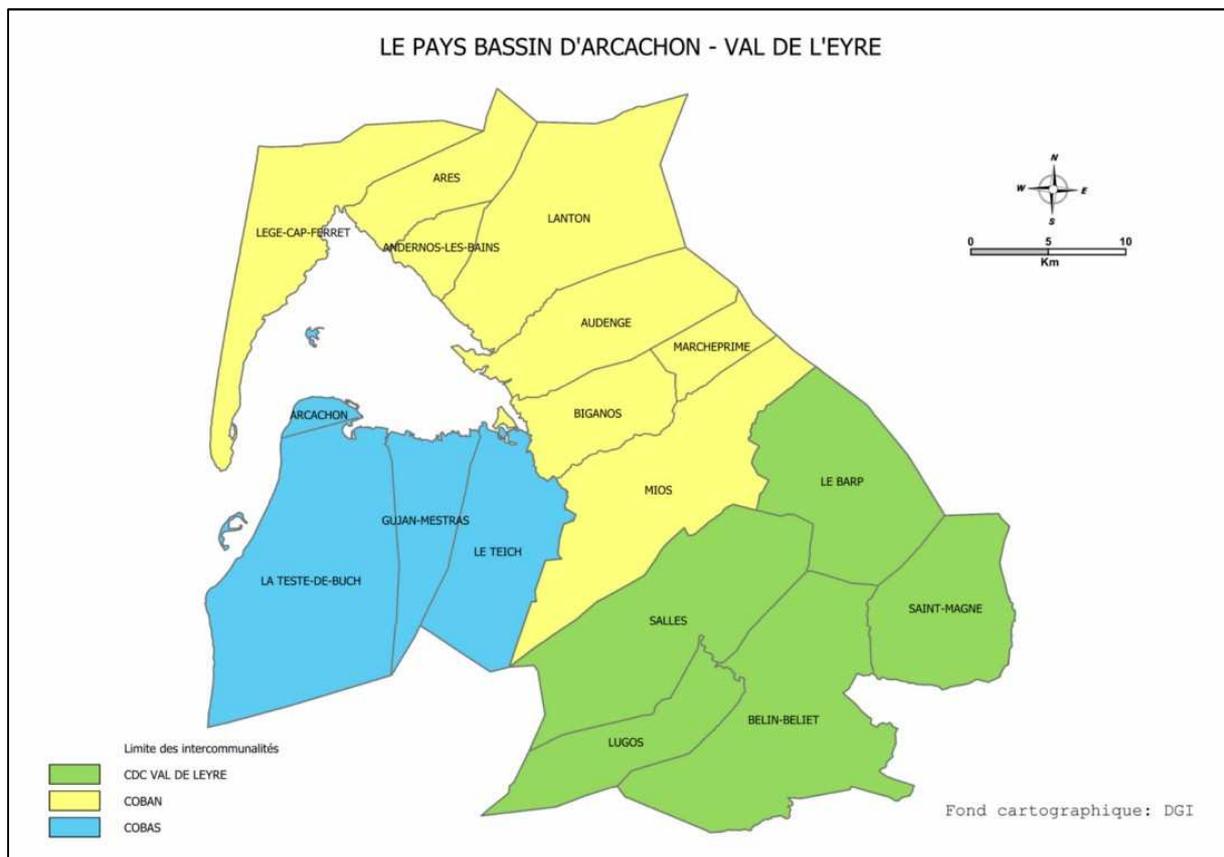
Afin de cerner ces visions et attentes, nous avons choisi d'interroger une partie de la population investie dans la défense de son territoire, à travers les représentants des principales associations du bassin d'Arcachon et des professionnels du bassin. Ces avis étant à mettre en perspective avec les projets et documents d'urbanisme proposés par l'Etat et les syndicats intercommunaux, tels que le SIBA, le SYBARVAL. Le bassin d'Arcachon présente une **diversité naturelle** importante : des dunes de sable à la forêt landaise, en passant par les prés salés, de nombreux plans de protection – Natura 2000, ZNIEFF, Réserves Naturelles, Sites classés du conservatoire - ont été mis en place afin de préserver au mieux ces milieux. Outre l'aspect paysager, les ressources présentes sont diverses et variées et certaines espèces, comme la sterne caugek, y sont protégées. Il semble donc important de préserver ce capital nature, mais la superposition de plans de protection complexifie la gestion du territoire et alimente les tensions et conflits entre les différents acteurs. Le Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM) a tenté de répondre à ces problèmes, et devrait bientôt être suivi par le projet de Parc Naturel Marin (PNM).

La diversité du bassin n'est pas uniquement environnementale. On y trouve des activités traditionnelles, telles que l'ostréiculture et la pêche, qui lui donnent cet aspect pittoresque et forgent son identité. Si on s'avance dans les terres on découvre des exploitations **agricoles**, les **forêts** de pins des Landes, et l'**industrie** Smurfit Kappa dont la place est importante dans l'économie du bassin puisqu'elle regroupe quelques 400 emplois. Enfin sont représentés sur le bassin l'**industrie nautique** et le **secteur tertiaire**, essentiellement lié au tourisme.

Bien que les professionnels occupent une place non négligeable dans la vie du bassin, ils doivent faire face à une pression touristique et démographique de plus en plus forte. A titre d'information nous pouvons citer les chiffres de la **Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)** qui montrent une augmentation de 1,9% par an du nombre de personnes recensées (i.e. ayant un logement) sur les communes côtières. La pression foncière fait monter les prix, influant ainsi sur les catégories de résidents qui viennent s'installer. Pour ce qui est du tourisme le **Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA)** dénombre 42 000 lits répartis sur les 10 communes du bassin (en plus des 130 000 lits estimés de résidence secondaires). On distingue ainsi plusieurs catégories de touristes, selon leur lieu de résidence, auxquelles le SIBA associe certains comportements types afin d'ajuster ses stratégies de communication. Les **excursionnistes** viennent là à la journée pour profiter de la mer, de la plage et de la forêt. Ils auraient donc un impact sur le trafic et la pollution du bassin, mais ne participeraient pas à l'économie locale ; les « **vrais** » **touristes** (présents une dizaine de jours en moyenne), demandeurs de lits marchands,

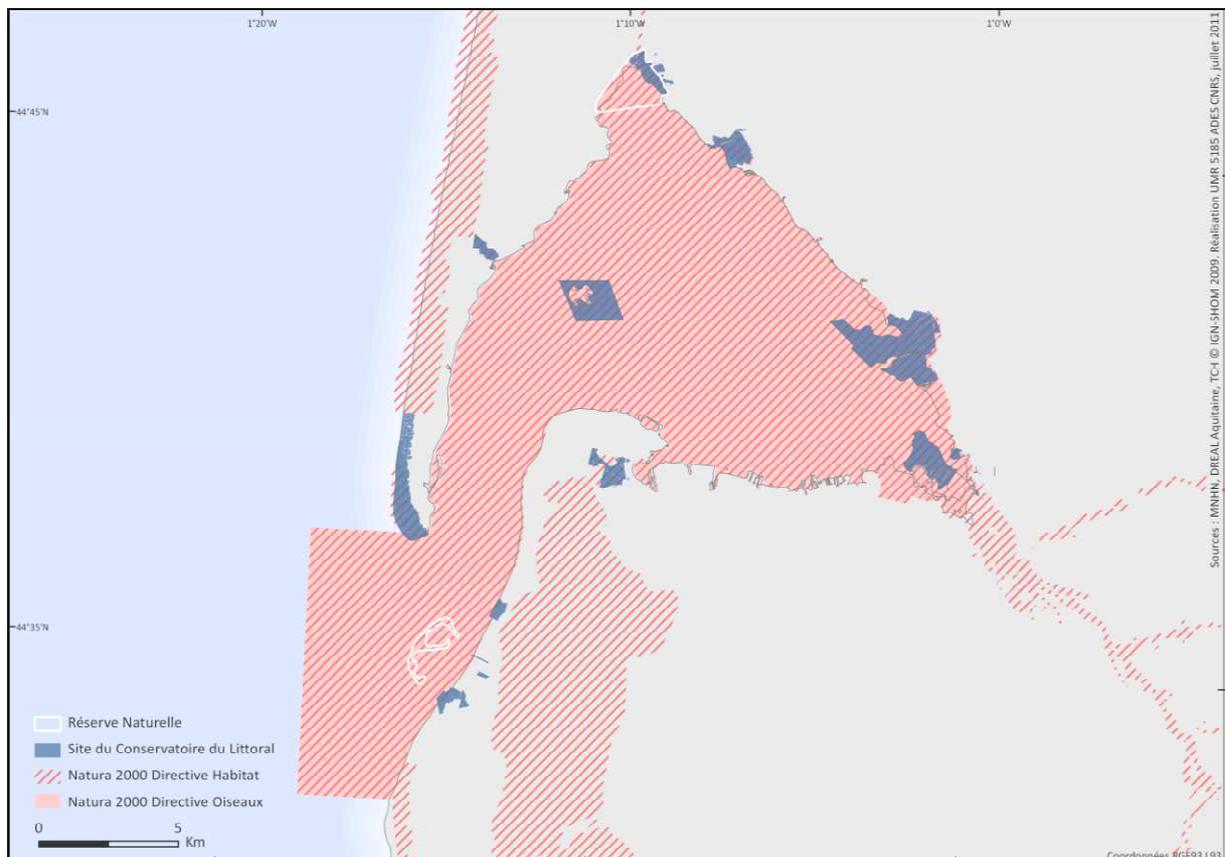
profiteraient d'un cadre renommé et seraient des cibles intéressantes car faciles à sensibiliser aux problématiques du territoire ; enfin les **résidents secondaires**, seraient beaucoup plus difficiles à « éduquer », comme les excursionnistes. Le point fort d'attraction de ce territoire étant son patrimoine naturel, il y a un intérêt tout particulier à sensibiliser les touristes à la protection de l'environnement. Il faut noter que l'activité économique due au tourisme est non négligeable puisqu'elle injecte **310 millions d'euros par an** dans l'économie locale ; cependant elle n'est que **ponctuelle** – la saison touristique ne s'étale pas au-delà de mai à septembre.

Suite à ces constats, une question se pose : **comment la population locale considère-t-elle l'évolution du Bassin d'Arcachon face à la pression touristique et démographique actuelle, et quelles sont ses attentes ?** Nous tenterons d'y répondre à travers quatre axes de réflexion. Tout d'abord nous verrons comment les acteurs s'accordent sur l'idée de protection du capital naturel et des conflits soulevés par sa mise en application. Ensuite nous aborderons les activités maritimes du bassin, et la place que souhaiteraient leur accorder les différents acteurs. Puis, face à la pression touristique, nous étudierons les différentes priorités exprimées par les usagers et résidents du Bassin d'Arcachon en termes d'aménagement du territoire, et nous les traiterons en perspective des réponses qui sont proposées par le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), rédigé par le SYBARVAL. Enfin nous analyserons les nouvelles possibilités offertes par le projet de Parc Naturel Marin vis-à-vis des conflits présents sur ce territoire.



I – Des acteurs locaux qui veulent protéger le capital nature du bassin, mais sont en conflit sur les causes et solutions à apporter

Le bassin d’Arcachon est une lagune, porte ouverte vers l’océan et réceptacle des eaux des fleuves de son bassin versant étendu, notamment des eaux de la Leyre. Ces eaux fluviales influencent grandement les qualités microbiologiques et chimiques de l’eau du bassin. Ce mélange eaux douces - eaux salées, en fait un milieu extraordinaire du point de vue de la biodiversité. Protégé par les deux langues de terre qui forment le bassin, ce lieu, par sa bonne qualité des eaux, accueille une faune et une flore diversifiées. Nous pensons tout d’abord aux herbiers à zostères qui offrent un abri et un lieu de ponte à de nombreux poissons, et font du bassin d’Arcachon une nurserie et une nourricerie pour bon nombre d’espèces. Ainsi de nombreuses espèces d’oiseaux viennent pondre ici ou s’arrêter lors de leur migration. Et puis il y a bien sûr l’huître : le bassin d’Arcachon est en France la plus grosse zone de captage de naissain. Ce milieu est très riche et de nombreuses zones de protection ont été mises en place sur le bassin pour préserver ce milieu. Sites Natura 2000, réserves nationales, sites classés du Conservatoire du Littoral et futur parc marin, tous ces dispositifs s’empilent, s’emboîtent avec chacun leurs statuts, leurs règles, leurs gestionnaires et leur mission qui leur sont propres. Sur la carte (KHAYATI, 2011) ci-dessous, on peut visualiser les différentes zones protégées et le type de zone de protection.



[1] Carte des réserves naturelles, sites du conservatoire du littoral, et sites Natura 2000, sur le bassin d’Arcachon. Réalisation : UMR 5185 ADES CNRS.

Le bassin est par ailleurs en perpétuelle évolution : les courants marins, le vent remodelent et redessinent les contours du bassin et les bancs de sable. L'érosion est un phénomène omniprésent et les risques dans certaines zones sont importants. Par ailleurs, le réchauffement climatique, s'accompagnant d'une élévation du niveau de la mer, les risques de submersion dans certains endroits sont non négligeables.

Le bassin d'Arcachon est donc un milieu riche, mouvant voire dangereux. Comment les différents acteurs du territoire perçoivent ces qualités naturelles et ces risques, et comment souhaitent-ils les gérer ? Telle est la question à laquelle nous allons tenter de répondre dans cette première partie grâce aux témoignages des acteurs que nous avons rencontrés.

1) Un réel engouement pour la biodiversité du bassin mais des perceptions variées des causes de sa dégradation et des propositions de gestion divergentes

a) Des groupes d'acteurs avec des attentes de gestion divergentes

Que ce soient les représentants des différentes associations environnementales, les représentants des pêcheurs ou des ostréiculteurs, ou les présidents des associations de plaisanciers, tous s'accordent pour décrire le bassin d'Arcachon comme un milieu naturel exceptionnel mais dont l'équilibre est fragile, d'un point de vue biodiversité et qualité des eaux. En effet, le milieu naturel arriverait à un point de rupture, où des pollutions supplémentaires causeraient des dommages difficilement réparables d'après une association militante. La résilience du milieu naturel, sa capacité d'adaptation ne seraient pas suffisantes devant la pollution des eaux du bassin.

Mais même si tous s'accordent sur la fragilité du milieu, tous ne sont pas d'accord sur les moyens à mettre en œuvre afin de préserver l'espace naturel du bassin d'Arcachon. Prenons comme exemple un des lieux les plus conflictuels et emblématiques du bassin : le banc d'Arguin, géré par la SEPANSO. Le banc d'Arguin est une réserve naturelle nationale du fait de son importance ornithologique, lieu de nichée de nombreuses espèces notamment les sternes caugek. L'accès à ce lieu naturel exceptionnel devrait être, selon son gestionnaire, complètement interdit au public. Certaines zones le sont déjà mais les touristes ne se gênent pas pour franchir la mince corde qui délimite la zone de protection intégrale malgré les gardiens. Entre les kite-surfeurs qui font peur aux oiseaux et la plaisance qui atteint 12000 bateaux entre le 14 juillet et le 15 août, ils craignent que le banc finisse par être déserté par les oiseaux pour laisser la place aux touristes. De plus, se pose le problème des ostréiculteurs, installés là sans en avoir l'autorisation, qui par leur activité, entraînent un envasement sous les parcs à cause des déjections d'huîtres. Les plaisanciers eux considèrent le banc d'Arguin comme un lieu incontournable du bassin où il fait bon se poser après un petit tour en bateau. L'APBA, créé il y a 30 ans pour tenter de régler les conflits entre les plaisanciers et les ostréiculteurs notamment sur le Banc d'Arguin, fait toujours partie de la Commission du Banc. Elle déplore l'abandon des parcs et estime la présence des plaisanciers « normale » en opposition à celle des ostréiculteurs, illégale. Mais pour les professionnels de la mer, le statut de réserve naturelle a été décrété avant que l'on se rende compte du potentiel de cette zone comme lieu d'élevage. Et en tant qu'activité économique importante, qu'ils considèrent

comme non impactante sur la nichée des oiseaux, ils ont leur place sur le banc d'Arguin bien plus que les touristes et les plaisanciers qui n'y exercent qu'une activité de détente et de loisir. Ces interactions et divergences d'opinion entre acteurs sont représentées dans le schéma ci-dessous.

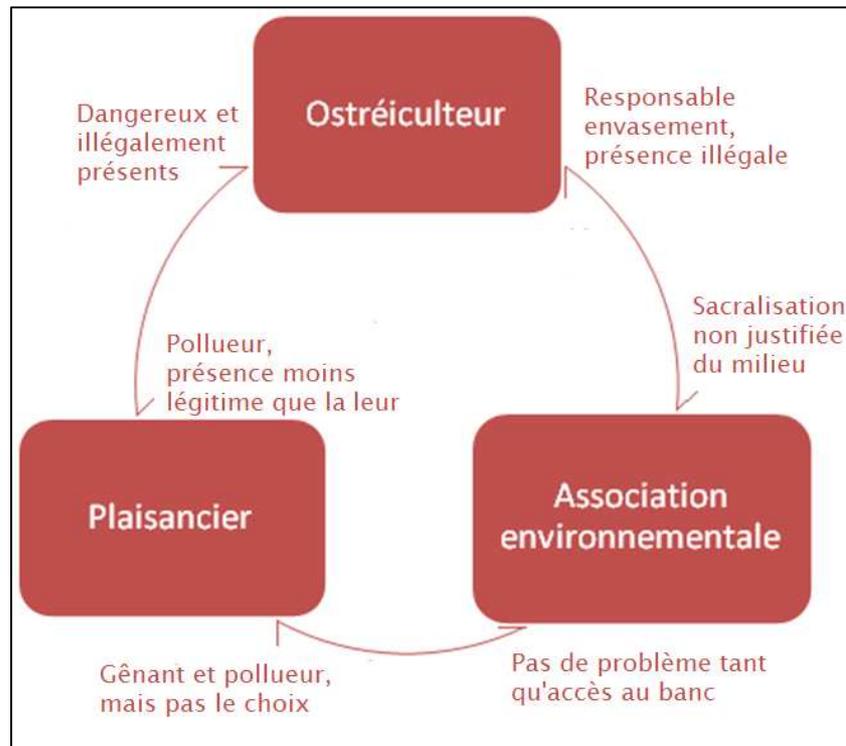


Schéma représentant les interactions et divergences d'opinions entre acteurs au niveau du banc d'Arguin

A travers cet exemple du banc d'Arguin, on voit poindre les grandes lignes d'orientation de gestion que préconisent les différents groupes d'acteurs : tendre vers une sacralisation de certaines zones qui ont un intérêt écologique important, limiter la pression touristique qui s'accroît de plus en plus pour les associations environnementales ainsi qu'éduquer au mieux les touristes pour qu'ils ne fassent pas un usage du milieu amenant à sa dégradation. Pour les professionnels, il s'agit de leur permettre d'exercer leur activité librement et de limiter la plaisance qui impacte négativement leur travail, sachant qu'ils font leur maximum pour limiter les dégâts qu'ils peuvent causer au milieu –les mauvais ostréiculteurs pollueurs sont punis, les parcs à huître abandonnés sont ramassés, et les pêcheurs évitent la surpêche en surveillant les quotas par exemple. Les plaisanciers, eux, veulent profiter du bassin en pouvant circuler partout librement et en sécurité.

b) Un point clef : sensibiliser les touristes

Pour la majorité des acteurs interrogés, la venue des touristes doit être limitée et canalisée, car le bassin ne peut pas accueillir indéfiniment de nouveaux touristes et résidents secondaires. En effet leur nombre trop important a été souvent pointé du doigt, mais surtout leur manque d'information et de connaissance des règles, qu'ils enfreignent naïvement. L'empilement des outils de protection se chevauchant, avec chacun des règles différentes,

n'aide pas non plus à la compréhension et beaucoup de néophytes sont perdus dans tous ces documents. Pour la majorité des acteurs, le mot d'ordre est donc d'éduquer les touristes, de les sensibiliser aux problèmes environnementaux ; cela passe par des informations sur les sites internet des associations de plaisancier, ou par leurs revues papier.

Pour l'Etat et le SIBA, éduquer est aussi un leitmotiv. Il est possible pour ce dernier d'augmenter la population touristique sans endommager l'environnement : ces deux termes ne sont pas contradictoires. La preuve : l'écotourisme que le SIBA met en valeur dans toutes ses plaquettes avec des visites guidées des sites naturels importants par les gestionnaires, qui peuvent ainsi sensibiliser directement les touristes. Même si ce tourisme vert reste marginal, c'est sur ce point que repose la stratégie du SIBA. Par ailleurs on a pu voir une plaquette éditée par la DDTM, très pédagogique et utile, qui permet aux touristes de s'y retrouver dans les différentes réglementations.

c) Quelle gestion du territoire par les représentants de l'Etat ?

Ainsi, tout le monde s'accorde pour dire qu'il y a une dégradation. Cependant, une question très pertinente a été soulevée par un représentant de l'Etat : « A quel état de référence veut-on revenir ? », ce que personne ne nous a mentionné. En opposition avec les propos d'une association environnementale, il y a une résilience du milieu naturel d'où l'intérêt essentiel de réfléchir sur cet état de référence. Il nous a aussi affirmé sa confiance en les nombreux efforts de recherche qui sont faits sur le bassin et les nombreux programmes de suivi de la qualité. Il pense que si problème il y a, il sera détecté avant d'entraîner des dommages irréversibles et pris en charge. La recherche, très présente sur le bassin, manque néanmoins, selon cette même association, à étudier les ressources halieutiques, à faire un inventaire pour estimer son niveau.

Quant au SCoT, il fait mention des protections environnementales comme un fond obligatoire à respecter sur lequel les communes vont construire leur plan d'aménagement. Leur prévision d'augmentation de la population de 70 000 habitants oblige à une extension au détriment d'espaces verts et parcs présents dans les villes. Les acteurs rencontrés qui se sont penchés sur le sujet du SCoT (document dont l'accès est peu facile et les associations de plaisanciers ont vite été rebutées par ce document si dense) ont tous été déçus par le peu de cas qui est fait de l'environnement. Ils soulignent la non prise en compte de la trame verte et bleue, la construction d'un continuum sans espace vert d'urbanisation, et les constructions sur les coupures d'urbanisation, à l'encontre même des recommandations de l'Etat. Malgré un diagnostic environnemental satisfaisant (on peut lire : « le bassin d'Arcachon Val de l'Eyre [est] un territoire d'exception, sensible et soumis à de fortes pressions » en précisant l' « état écologique fragile » du milieu), il n'aurait pas été suffisamment considéré ni pris en compte lors de la rédaction. Les associations environnementales ont ainsi exprimé un avis défavorable lors de l'enquête publique. Par ailleurs, même si l'information au public respecte les réglementations, les associations environnementales ont jugé la mise à disposition du document et l'information au public largement insuffisante. Même le commissaire enquêteur dans son rapport cite un courrier reçu, jugeant la remarque pertinente : « les importants travaux réalisés pour l'élaboration de ce document comme le débat méritaient une meilleure

publicité et une mise à disposition plus en phase avec les pratiques de notre siècle ». Il a été aussi remarqué le retrait du document sur le site du Sybarval dès la fin de l'enquête publique.

2) Un territoire à risque

a) Quelle gestion de l'érosion?

Peu d'acteurs nous ont mentionné spontanément les risques naturels qui sont présents sur le bassin. L'érosion est néanmoins un réel problème, car des espaces naturels ou des espaces urbanisés voire juste aménagés se retrouvent dans des situations précaires en termes de sécurité. Pour une des associations environnementales que nous avons rencontrées, la solution est de ne rien faire, ou un repli stratégique, qui consiste à reculer tant que l'érosion des terres avance. Il y a pour cette association une résilience du milieu : les processus physiques vont toujours amener à un état qui est autant préférable que l'état d'avant. La gestion faite par l'ONF a été critiquée par une association environnementale. En effet, à cause de l'érosion de la dune du Petit Nice, les gestionnaires ont coupé les arbres qui étaient sur le point de tomber dans l'eau sur une bande de 100 m (*source : association environnementale*) bien trop large par rapport au strict minimum qu'il aurait fallu entreprendre. Pour elle, la sécurité des personnes n'étaient pas en jeu par ces quelques troncs. Par ailleurs, il jugeait la gestion de la forêt faite par l'ONF comme archaïque « on garde la forêt comme on la gardait au XIXème siècle ». Il propose de passer à une gestion jardinée, plutôt qu'en coupe rase, qui favoriserait mieux le milieu naturel.

b) Les plans de prévention des risques de submersion

Après la tempête Xynthia qui a rafraîchi les mémoires quant à la fragilité du bassin d'Arcachon, il a été signé fin 2010 l'arrêté amenant à la mise en place de plans de préventions contre le risque de submersion pour les 10 communes du littoral et une commune proche de la l'Eyre. Le but est de délimiter des zones du sol à risque pour limiter leur utilisation voire interdire toute construction. Mais selon une des associations environnementales comptant parmi les plus militantes, certains élus feraient peu de cas des interdictions, et donneraient des permis de construire à tout le monde. Si les associations se manifestent pour dénoncer l'irrégularité de la situation, le maire s'incline, mais si en revanche personne ne se manifeste, la construction a lieu. Les associations font le travail de la municipalité, la police à la place des organismes qui ont cette tâche. Ainsi, selon les associations, elles doivent être en permanence vigilantes afin d'empêcher des constructions sur des terrains dangereux ou protégés.

3) Une qualité des eaux essentielle, à l'origine de diverses accusations

a) Des avis divergents sur la qualité effective de l'eau du bassin

La qualité de l'eau impacte toutes les activités : le tourisme avec la qualité des eaux pour la baignade, les activités de pêche et d'ostréiculture qui en sont dépendantes, tout comme la

flore et la faune du bassin. C'est le premier indicateur de la qualité du bassin, dont le SIBA est le garant. Avec son immense collecteur d'eaux usées qui fait le tour du bassin, 99% des eaux domestiques sont collectées et traitées. Actuellement le SIBA est convaincu de la bonne qualité des eaux sur le bassin.

Cependant, certaines associations environnementales remettent en question ces affirmations. En effet, de nombreuses pollutions sont recensées sur le bassin : pollution aux HAP, aux intrants issus de l'agriculture intensive sur le bassin versant ou ceux utilisés par les « jardiniers du dimanche », les antifouling des bateaux, le rejet des eaux noires et grises directement dans le bassin, les nouvelles pollutions des eaux usées domestiques telles que les médicaments non traités par les stations d'épuration, le cuivre... De plus, ces dernières années, le naissain avait du mal à se développer, les herbiers à zostères ont régressé ; ces indicateurs biologiques seraient une preuve que la qualité des eaux du bassin n'est pas si exemplaire. Une association environnementale est d'ailleurs en train de mener une collecte de résultats de recherche pour faire elle-même un point et avoir une information qu'elle jugerait fiable.

b) Des accusations qui se croisent et s'entrecroisent

Tous les acteurs sur le problème de « à qui la faute ? » se rejettent la responsabilité les uns les autres. Les ostréiculteurs critiquent les plaisanciers à cause des HAP, des eaux noires et grises rejetées directement dans le bassin et de l'antifouling utilisé sur les bateaux de plaisance. A cause des problèmes de qualité de l'eau, certains parcs autour du Cap Ferret vont être déclassés en zone B pour la saison estivale, ce qui prouve bien l'impact de la fréquentation touristique sur la qualité des eaux. Pour les plaisanciers, le problème du rejet de certaines eaux noires et grises directement dans le bassin par certaines personnes se dilue et est marginal. Pour eux les HAP sont aussi d'origine aérienne et pas seulement issus des bateaux. Les associations environnementales accusent tout le monde mais particulièrement les plaisanciers qui sont sur-motorisés sur le bassin, (les bateaux à moteur à combustion représentent 70% de la plaisance sur le bassin d'après une association de plaisancier) et leur manque cruel d'éducation. Personne n'accuse directement les ostréiculteurs et les pêcheurs puisqu'ils revendiquent eux-mêmes une qualité des eaux excellente afin de pouvoir continuer leur activité de manière optimale. La motorisation importante de leur bateau est nécessaire pour passer les passes et exercer leur activité, ils ne sont donc pas visés par les critiques. De plus, de nombreux acteurs ont souligné le rôle important de l'ostréiculture qui tire la sonnette d'alarme quand la qualité des eaux diminue.

c) Les terriens, des pollueurs qui font consensus

Même si sur certains points les avis divergent, sur d'autres, les critiques sont unanimes. Smurfit est qualifié de pollueur par tous les acteurs et tout le monde souligne l'incident du 5 juillet 2012 où une cuve de liqueur noire s'est renversée et 100 m³ se seraient déversés dans le bassin directement, entraînant une pollution importante de l'eau. Une association environnementale va d'ailleurs bientôt être en procès contre Smurfit. L'accident serait dû à une cuve trop vieille ne respectant pas les normes. De même, les agriculteurs à cause des

traitements phytosanitaires sont qualifiés de pollueurs de manière consensuelle même si peu de discussions et de rencontres sont établies pour résoudre ce problème. Par exemple, une nouvelle molécule présente dans les intrants, le méta M Sodium, fait débat. Les terriens et les marins ne se mélangent pas trop.

Une autre source de pollution nous a été mentionnée par une association environnementale, celle du centre d'enfouissement technique d'Audenge, fermé en 2007 pour cause d'infractions aux règles : le tonnage ne serait pas respecté. Mais son fonctionnement continue jusqu'à la faillite de la société car il n'y a pas d'endroit pour relocaliser les déchets. (MENEGO K.2010) Les résidus de cette décharge, dont les gestionnaires ont été condamnés par la justice, seraient encore présents et lessivés, polluant de manière importante les eaux du bassin. Ce serait d'ailleurs la cause principale pour elle de la régression des zostères. Une association environnementale est en procès contre les élus de cette commune qui auraient trop longtemps fermé les yeux et laissé faire malgré les nombreuses alertes données par les diverses associations.

Par ailleurs, le problème du wharf est soulevé sur deux points : le SIBA déplore sa visibilité qui ne montre pas une très bonne image aux touristes, tandis que certaines associations environnementales insistent sur le fait qu'en période de forte marée montante, il y a un reflux des eaux du wharf directement dans le bassin.

d) Le SCoT et la question des eaux

Le SCoT selon les acteurs ne prend pas du tout en compte et ne traite pas la question de la qualité des eaux. Malgré l'augmentation de population prévue il n'y a pas mention, semblerait-il, d'infrastructures à mettre en place pour assurer le traitement de la qualité des eaux. Le SIBA a été formel, le réseau dans son état actuel ne peut plus supporter de nouvelles connections. Un nouveau réseau serait trop complexe à mettre en œuvre actuellement et cette possibilité n'est pas envisageable à ce jour. On soulignera aussi la question des ressources en eau potable. La nappe n'est pas exploitée au maximum mais la différence entre l'exploitation actuelle de la nappe et l'exploitation maximale, d'après le SAGE Nappes profondes, permettrait l'alimentation de 13 350 nouveaux habitants en eau potable. Le SCoT prévoit une augmentation de la population de 70 000 habitants et la nappe représente plus de 90% des prélèvements en eau potable ; cependant, ce plan d'urbanisme n'a rien indiqué pour alimenter en eau potable les autres habitants.

II – Les professions maritimes : l'huître emblème du Bassin d'Arcachon, mais...

Le bassin d'Arcachon est un lieu reconnu pour la production ostréicole, car c'est un lieu d'écloserie naturelle, et donc d'importante production de naissains, qui sont exportés ensuite à l'échelle nationale. On recense dans cette lagune semi fermée pas moins de 315 exploitations ostréicoles et 144 salariés, qui sont installés sur du Domaine Public Maritime (DPM). Les entreprises ne détiennent pas le terrain, mais cela permet d'avoir un prix du

foncier très élevé (2000€ l'are pour un très bon parc). Le CRC, Comité Régional Conchylicole, accompagne les ostréiculteurs. Cette profession a subi plusieurs crises importantes : à la fin des années 70 le TBT issu des peintures antifouling aurait ainsi décimé une grande partie des naissains, et le virus herpes couplé à d'autres facteurs aurait ensuite fait baisser de 30% la production depuis 2008. Ces crises touchent non seulement les naissains mais aussi la production elle-même, et la pollution bactériologique peut entraîner le déclassement de certains parcs, qui sont actuellement en zone B dans le Nord du bassin et en zone A partout ailleurs.

Les pêcheurs sont représentés sur le Bassin d'Arcachon par le CDPMEM, qui les accompagne aussi dans leurs démarches administratives et les soutient par le biais des actions collectives (week-ends événementiels pour faire connaître certains produits par exemple). Le Bassin est un des trois quartiers maritimes d'Aquitaine, dont une des deux criées se tient à Arcachon. Fin 2012, on dénombrait 125 navires de pêche, plus 200 bateaux conchylicoles qui ont aussi certains droits de pêche. La pêche est très diversifiée, avec une majorité de bateaux intra-bassin dont certains pratiquent la pêche à pied ou pêchent à la drague, des fileyeurs ou des chalutiers de l'océan (avec une technique du loup filet spécifique à Arcachon, et l'utilisation de balais à crevettes, cages à seiches et pots à poulpes), et une minorité de vedettes océans qui restent dans les 12 milles nautiques. Une grande diversité d'espèces est ainsi pêchée et vendue en criée, à la cabane, ou en AMAP.

Le SIBA souhaite développer un tourisme plus proche de ces activités, et promeut ainsi le Pescatourisme dans ses brochures touristiques. Une de ses propositions est d'ailleurs « Qui mieux que les pêcheurs pour vous faire découvrir le Bassin d'Arcachon ».

Pour donner des ordres de grandeur, les chiffres cités lors des entretiens correspondent à un chiffre d'affaires de 310 millions pour le tourisme, contre 50 millions pour la production ostréicole (selon CRC) et 15 millions pour la pêche (CDPMEM, 2013).

1) L'ostréiculture : activité soumise à la qualité de l'eau et présence controversée sur le Banc d'Arguin

a) L'importance de l'ostréiculture sur le Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre

Les associations de plaisanciers comme les associations environnementales sont partagées sur l'importance de l'ostréiculture dans le Bassin d'Arcachon. L'huître est perçue comme un produit emblématique mais n'est pas toujours évoquée dans les entretiens. Comme l'ostréiculture ne représente que peu d'emplois par rapport à des industries comme Smurfit Kappa, certains considèrent que cela pourrait justifier la destruction de cabanes ostréicoles et ainsi, installer à la place des aménagements pour les plaisanciers et leurs bateaux (parking, aires de carénages...). Cet argument était renforcé par la pensée que l'ostréiculture est un élément d'attraction pour les touristes, avec ses cabanes ostréicoles qui évoluent peu à peu pour proposer des dégustations d'huîtres. D'autres associations se disent au contraire prêtes à se battre pour que l'ostréiculture perdure, et qu'il faut la garder à tout point de vue, justement parce que la perte de l'ostréiculture (matérialisation d'images folkloriques telles que les cabanes tchanquées) pourrait entraîner une chute du tourisme, économiquement nécessaire à la survie du territoire.



Affiche pour l'occasion du congrès mondial de l'huître au Bassin d'Arcachon, 2012

b) Les ostréiculteurs : fervents défenseurs du milieu car dépendants de la qualité de l'eau

Ces mêmes associations ainsi que quelques autres soulignent aussi que l'ostréiculture permet de défendre le milieu et surtout une bonne qualité de l'eau nécessaire à leur production. Elles considèrent que cette catégorie professionnelle fait partie des acteurs du territoire prêts à défendre leurs convictions et leur activité de façon virulente si cela s'avère nécessaire, et cela passe souvent par la protection de cette ressource.

En effet la quasi-totalité des associations rencontrées s'accorde à dire que cette activité est la première impactée par les variations de qualité de l'eau, à travers la mortalité des naissains et les retards de croissance des huîtres adultes. Les ostréiculteurs sont ainsi souvent considérés comme des indicateurs de la qualité du milieu. Les associations environnementales pensent d'ailleurs globalement que l'ostréiculture est en danger sur le bassin, ou du moins dans une situation instable, du fait de cette dégradation de la qualité de l'eau à laquelle s'ajoute la venue de touristes de plus en plus nombreux. Le CRC considère ainsi que les ostréiculteurs sont passés de 2.000 à 700 ha de parcs, toute la partie Nord du bassin aujourd'hui classée en zone B n'étant plus exploitable. De plus, un déclassement saisonnier de certains parcs actuellement en zone A devrait voir le jour, ce qui justifierait pour les ostréiculteurs leur ancrage sur le banc d'Arguin, où la qualité de l'eau reste excellente. Une des associations environnementales rencontrées nous a cependant confié qu'elle ne considère pas que la qualité de l'eau soit la raison du déplacement des ostréiculteurs du NO vers le SE du bassin, et de leur fixation au banc d'Arguin. Pourquoi ? En effet, les huîtres du banc ont été les premières touchées par la crise ostréicole.

c) Ostréiculteurs : responsabilité engagée dans la destruction de leur environnement ?

Par ailleurs, les ostréiculteurs sont aussi considérés comme en partie responsables de la destruction des milieux. Cela se traduit en particulier par leur présence sur le banc d'Arguin, que certaines associations réproouvent fortement. Elles considèrent en effet que la transformation du milieu, induite par la filtration de l'eau par les huîtres et les dépôts vaseux qui prennent le pas sur un milieu initialement sableux, ne sont pas compatibles avec un milieu protégé pour son ornithologie. De plus l'abandon et le manque d'entretien de certains parcs ostréicoles entraîne la formation de rochers d'huîtres, et l'envasement. Le recyclage des coquilles d'huître est un enjeu qui est revenu plusieurs fois lors des entretiens, tant avec les associations environnementales que de plaisanciers : il y a donc un véritable désir de « nettoyer » le bassin de ces coquillages qui s'y développent de façon envahissante. L'abandon des parcs pose aussi d'autres problèmes, tels que la présence de ferrailles et de matériaux qui peuvent s'avérer dangereux pour les plaisanciers dans certaines zones, et qui sont pour une part importante dans les conflits entre ostréiculteurs et ces derniers. Pour cela, certaines associations, de plaisanciers et de protection de l'environnement s'investissent aux côtés de certains ostréiculteurs pour démonter les parcs abandonnés, pouvant présenter un danger pour la population. Le CRC a ainsi lancé un projet de remembrement qu'il subventionne à hauteur de 70% afin d'arracher et nettoyer les parcelles abandonnées, puis de les 'recadastrer'.

D'un autre côté les associations de plaisanciers reconnaissent que certains plaisanciers sont à l'origine de détériorations sur les parcs ostréicoles mais qu'ils sont incapables de maîtriser ceux qui sont à leur origine, car ils sont étrangers au bassin. Des ancrs sont par exemple posées sans connaissance des fonds et abîment les casiers à huîtres. Ces conflits d'usage sont extrêmement complexes à résoudre puisqu'ils ont lieu principalement sur le banc d'Arguin sur lequel la SEPANSO est seule en légalité. Des photos ont tout de même été prises, ainsi que des images GPS, par ces associations du bassin, afin qu'une prise de conscience se fasse sur les problèmes liés à la fréquentation du plan d'eau en pleine saison, et que des solutions soient proposées.

d) De bonnes relations avec les autres acteurs rencontrés grâce au PNM

Globalement il est apparu que les associations qui le souhaitent et prennent la peine de travailler avec les ostréiculteurs semblent contents du résultat, ils disent aujourd'hui travailler « main dans la main », et font partie de certaines associations telles que le CEBA. Cependant il semblerait que les suspicions demeurent et que les tensions restent grandes avec certaines associations à vocation de protection de l'environnement, du fait du conflit d'occupation des sols au niveau du banc d'Arguin. Les associations de plaisanciers elles-mêmes soulignent le manque de souplesse et de discussion entre ostréiculteurs et associations de protection environnementales, qui se sentent mises devant le fait accompli par les actes de ces professionnels de la mer. Enfin il nous a paru intéressant de noter que les ostréiculteurs sont souvent cités en premier par les associations en ce qui concerne le Conseil de Gestion du Parc Naturel Marin, ce qui montre leur investissement dans cette structure, et donc à priori leur désir de concertation et de visibilité avec les autres membres du conseil. Le PNM a aussi été l'occasion pour certains de se rapprocher des ostréiculteurs, voire de discuter pour la première fois et de se découvrir des objectifs communs, même si des tensions peuvent subsister à la marge (comme pour la présence des ferrailles par exemple).

2) La pêche : l'activité maritime oubliée du bassin d'Arcachon ?

a) La pêche : une activité éclipsée ?

La première chose qui ressort des entretiens que nous avons réalisés est que la pêche est considérablement éclipsée par l'ostréiculture et le tourisme dans le Bassin d'Arcachon. Le CDPMEM regrette ainsi de ne pas être suffisamment entendu dans les décisions qui sont prises sur ce territoire et qui pourtant impactent leur activité (notamment au niveau du port). Parmi les associations que nous avons rencontrées, toutes les ont mentionnées à un moment ou un autre de l'entretien, mais seulement une les a présentées comme une des activités représentatives du bassin. De plus, la proximité du Lycée des métiers de la mer rend cette situation surprenante.

b) Le tourisme prédateur

Si les pêcheurs reconnaissent que le tourisme fait vivre le bassin d'Arcachon, il n'en reste pas moins un prédateur pour leur métier, comme l'a affirmé une des associations de plaisanciers rencontrée. En effet la quantité de bateaux présents sur le bassin et la volonté des touristes et résidents de pratiquer la pêche de plaisance, créent des problèmes de cohabitation. Certaines cartographies GPS montrent par exemple qu'à marée basse sur Lège - Cap Ferret les espaces de mouillage des plaisanciers sont supérieurs aux espaces autorisés, et laissent très peu de place pour les professionnels : cela a poussé la DDTM à enlever les bouées en hiver pour permettre aux pêcheurs de travailler. Pour la pêche à pied, la pêche de plaisance, non prise en compte dans les comptages, pourrait aussi avoir des effets pervers sur les stocks. Un projet de recherche 'life plus' est ainsi en cours afin de mieux connaître les impacts de la pêche à pied de loisir sur la façade atlantique. Cependant il faut noter que certaines instances telles que le SIBA considèrent que le tourisme n'est pas une menace tant qu'ils arrivent à travailler ensemble et à mettre en place certaines règles, d'autorégulation notamment (par exemple : quand un parking est plein, plus personne ne peut venir).

c) Quel impact sur le milieu ? Les efforts faits contre la surpêche

Les associations de plaisanciers ne considèrent pas les professionnels de la mer, pêcheurs comme ostréiculteurs, comme responsables des mêmes problèmes que les plaisanciers amateurs, grâce à leur connaissance du bassin et des marées. Quant à la surpêche, il semblerait qu'un gros travail ait été fait par les pêcheurs, de communication, de comptage et gestion des stocks puisque même les associations environnementales les plus militantes reconnaissent les efforts faits en ce sens. Cependant les associations distinguent 'les pêcheurs' et une partie d'entre eux qui continuerait de pêcher de tout sans se préoccuper des risques environnementaux. A cela les pêcheurs répondent que la réglementation européenne est suffisamment stricte pour ne pas rajouter des contraintes supplémentaires. Au contraire, ils ont exposé le souhait de diminuer la pression qu'exercent les espaces de protection sur leur activité, en leur permettant par exemple de ramasser les coques sur le banc d'Arguin aux périodes où cela ne représente pas de risques pour les sternes.

De plus ce ne sont pas les seules personnes rencontrées qui considèrent qu'aujourd'hui les ressources sous-marines sont importantes et le milieu extrêmement productif, bien qu'il faille rester vigilant sur son évolution. Pour ce qui est de la qualité de l'eau, les pêcheurs sont en effet très attentifs, puisqu'ils sont, avec les ostréiculteurs et d'après le SIBA, à l'origine de la formation de ce syndicat afin de stopper les rejets directs dans le bassin. Cependant une

minorité d'entre eux est accusée par certaines associations de participer à la dégradation du milieu en jetant des déchets dans le bassin, que l'on peut retrouver à marée basse.

d) Les risques qui pèsent sur le métier

Globalement, les pêcheurs se considèrent donc victimes de la mauvaise image que leur métier véhicule, et de la méconnaissance des politiques, de la presse, et même des scientifiques qui utiliseraient de façon abusive des modèles et négligeraient les relevés terrains. La réalité de leur métier, c'est que c'est un métier artisanal et non industriel. Ils se sentent donc investis d'un travail supplémentaire d'éducation et de communication à leur vocation initiale. Or les métiers de la pêche se trouvent déjà face à un problème très important de manque de personnel face à la multitude de documents dans lesquels la pêche est impliquée (SDAGE, SAGE, SCOT, SMVM, PNM, infrastructures sur le port, ...) (KHAYATI, 2011). Ils sont aussi soumis à la concurrence des importations, dans un marché des produits de la mer très internationalisé, et rencontrent de grandes difficultés en termes de prix du logement et des transports sur le bassin.



Cabanes de pêcheurs : un enjeu pour les professionnels

e) Quels objectifs pour les pêcheurs ?

Ainsi, leur objectif est avant tout de démontrer aux décideurs qu'il s'agit d'une activité économique non négligeable et qui, contrairement au nautisme et au tourisme, est viable sur toute l'année et pas seulement en saison estivale. Cela leur permettrait de faire entendre leur voix et de conserver leur activité malgré la pression démographique et touristique. Ils seront soutenus en cela par le SIBA, qui souhaite conserver l'identité maritime de ce territoire 'qui a du sens' aujourd'hui et en faire la promotion pour un tourisme plus respectueux de son environnement. Les pêcheurs s'accordent aussi, avec une des associations environnementales rencontrées, sur la nécessité de mettre en place des projets de recherche conséquents, avec une étude sérieuse de la faune et de la flore halieutique de cette zone de nurserie très importante. Ils ont déjà lancé une étude d'opportunité sur le développement de récifs artificiels sur ce territoire pour la pêche artisanale (afin qu'ils ne concentrent pas seulement le poisson mais aient un réel effet de nurserie), et ses modalités d'implantation.

f) Les relations avec les autres acteurs

Globalement, il semble que bien qu'il n'y ait pas de problèmes particuliers entre eux : ni les pêcheurs ni les associations de plaisanciers ne semblent avoir ressenti le besoin de se rapprocher et de travailler ensemble. En revanche, les pêcheurs considèrent avoir de bonnes relations avec la quasi-totalité des associations environnementales (sauf Scafpro qui dénonce une surpêche), avec lesquelles ils se rapprochent sur des problématiques de qualité de l'eau et de l'environnement, même si ce n'est pas l'avis de toutes les associations concernées (SEPANSO). Ils ont par exemple été alertés d'un risque de pollution de l'eau par certaines pratiques agricoles par une association environnementale (BAE), ce qui leur a permis de réagir rapidement, et délèguent même leur voix à une association environnementale du bassin lorsqu'ils ne peuvent pas être présents à certaines réunions, telles que la mise en place du SCOT. Comme pour les ostréiculteurs, il semblerait que les réunions d'élaboration du PNM aient été propices à ces échanges et à une meilleure connaissance et considération respective. Selon certaines associations environnementales, ces objectifs communs ne sont pas forcément bien perçus par certains élus.

3) Quelles perspectives d'évolution pour les gens de mer ?

Toutes les associations rencontrées mentionnent, si ce n'est l'incertitude du futur des métiers de la mer, au moins leur importance sur le bassin qui est, grâce à eux, un territoire maritime avec des traditions et une culture. En revanche, les associations ont été très peu nombreuses à évoquer les possibilités d'avenir qui leur sont offertes.

a) Les priorités pour la pêche : logements sociaux et pescatourisme

Pour les pêcheurs, la priorité est à mettre sur les infrastructures de logements dits 'sociaux' et de transports, afin de leur permettre de continuer à vivre sur le bassin et de fournir une production locale aux habitants, leur grande crainte étant de ne pas pouvoir se maintenir et de se faire remplacer par l'élevage. Les pêcheurs proposent plusieurs évolutions : il s'agirait tout d'abord de développer les circuits courts, et notamment les AMAP en direction de Bordeaux, mais ils sont soumis pour cela à des critiques assez fortes de traçabilité qu'ils jugent infondées puisque qu'il existe un organisme de surveillance en mer qui est à même de fournir la position des bateaux. Ils tendent aussi à développer le pescatourisme et sont, pour cela, épaulés par le SIBA. Ce complément d'activité est important d'un point de vue social puisqu'il permet de donner une autre image de la pêche aux touristes qui viennent sur le bassin, et qui ne sont pas en position de critiquer l'activité. Il permet aussi de diversifier l'activité des ostréiculteurs et des pêcheurs pour leur apporter un complément de revenu. Pour le SIBA c'est une activité touristique cohérente avec le public recherché sur le territoire, puisqu'en phase avec la préservation du bassin. Une association environnementale nous a cependant fait remarquer que, bien que tout à fait légitime et intelligente, le pescatourisme activité ne permet pas aux pêcheurs d'avoir une réelle marge, puisqu'elle diminue aussi leur productivité.

b) Ostréiculture et évolutions dans la gestion des parcs

Les avis recueillis convergent pour affirmer que l'ostréiculture sur le Bassin d'Arcachon doit d'abord se concentrer sur la préservation et la qualité des naissains. Pour l'instant il semblerait que les crises ostréicoles n'aient pas été fatales aux exploitants, car ce

sont essentiellement de petites exploitations avec peu d'employés, qui ont su revaloriser la grande quantité d'huître sauvages pour compenser la mortalité des huîtres des parcs sans licencier leurs employés. Plusieurs perspectives de développement ont été évoquées lors des entretiens. Il s'agit tout d'abord de propositions axées sur une évolution de la gestion et de l'entretien des parcs : la plupart des ostréiculteurs semble aujourd'hui reconnaître l'impact négatif d'une trop grande concentration d'huîtres dans les parcs, et le CRC propose donc une stratégie tarifaire pour favoriser l'aération des structures de parcs ostréicoles. Il pourrait aussi être intéressant, selon certains ostréiculteurs, de laisser des terrains en jachère, bien que cela soit difficile du fait du manque de 'bons' terrains selon le CRC. De plus, afin de limiter la concurrence avec les Charentais et le risque de perte de marchés, le CRC encourage la vente directe locale et sur les marchés, ainsi que le pécaturisme afin d'avoir des revenus complémentaires. Enfin, le recyclage des coquilles d'huîtres a aussi été présenté lors d'un entretien comme une possible deuxième ressource pour les ostréiculteurs, si une usine était implantée localement permettait de les transformer en jardinières, aquariums, cosmétiques, ou même filtres pour certaines industries. Enfin, en ce qui concerne la qualité de l'eau, on peut regretter l'absence de discussion avec les agriculteurs en dehors des documents d'urbanisme tels que les SAGE.

III – Aménagements : quelles priorités sont exprimées par les usagers et résidents du bassin d'Arcachon ?

Le bassin d'Arcachon Val de l'Eyre est un territoire dont la croissance est très rapide, en particulier la croissance démographique (INSEE, 2008) De par sa richesse à la fois naturelle, culturelle et identitaire, ce territoire attire tous les ans de nouveaux résidents et des milliers de touristes durant l'été. D'après le SIBA l'ensemble de ces arrivants estivaux avoisinerait les **400 000** personnes. Le nombre d'habitants permanents varie très rapidement dans le temps. En effet, dans le rapport de présentation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), le chiffre de 130 000 figure pour 2012 alors que lors de notre rencontre avec le Sybarval un chiffre proche de 140 000 habitants nous a été communiqué (SYBARVAL, 2012).

Ce chiffre résulte d'une forte augmentation ces dernières années comme l'indique le tableau ci-contre. Ainsi la population totale dépasse les 500 000 personnes l'été.

Cette augmentation se poursuit : le rapport de présentation du SCoT **prévoit une hausse de 70 000 habitants d'ici 2030**. Ce chiffre est basé sur les travaux de l'Institut Démographique de Bordeaux. (Direction Départementale de l'Équipement de Gironde, 2008) De nombreux acteurs rencontrés affirment qu'une telle hausse de population est insoutenable. Pour la SEPANSO, ce scénario du SCoT est équivalent au scénario « laisser faire » (PEJOUX G, 2013)

	COBAN (a)	COBAS (b)	SCoT (c)	Estimation Val de l'Eyre
RGP 1999	44207	54204	110269	11858
2008	55984	62627	137829	19218
2017	66587	70840	164088	26662
2026	75410	78179	187184	33596
2035	82820	84845	207692	40027
Interpolation linéaire 2030	78703	81141	196299	36454

Source : IEDUB - 2008

Représentation de l'évolution de la population entre 1999 et 2030 - IEDUB

Dans la partie sud du bassin l'attractivité est renforcée par un **réseau de transports riche**. Le train relie toutes les villes du bassin Sud à Bordeaux, depuis la réouverture des gares du Teich et de La Hume. Un réseau de bus y est également développé et l'autoroute débouche à

Gujan-Mestras. Sur les axes routiers, les problèmes de circulation sont déjà majeurs : 60 000 voitures circulent en moyenne par jour entre Arcachon et Bordeaux (SYBARVAL, 2012), ce qui provoque des encombrements aux heures de pointe très critiqués par les associations rencontrées et, comme nous l'ont fait remarquer les associations environnementales A2DBA et L'ADPPM, affecte la qualité de l'air.

Face à cette explosion démographique, comment repenser le bassin d'Arcachon ?

1) Pourquoi et comment repenser le logement ?

La question du logement a pris une place prédominante dans les réflexions des associations, des professionnels et des collectivités territoriales. Face à la hausse de la population attendue, une augmentation du nombre de logement est indispensable. Ces constructions de logements impliquent une plus forte urbanisation sur le bassin. Pour les associations de défense de l'environnement et de plaisanciers et pour les professionnels de la mer, une très forte urbanisation de la côte dégraderait le bassin d'Arcachon. C'est pourquoi cet accroissement de la population sur l'ensemble du bassin est jugé bien trop important. De nombreux acteurs dénoncent une impuissance d'action face à cette hausse massive de population correspondant à 2000 nouvelles personnes par an, selon l'A2DBA. (ANNEXE Croissance démographique)

a) Une pression urbaine inégalement répartie

La pression sur le foncier est plus forte sur certains espaces du territoire étudié : un des points soulevés par les acteurs rencontrés est en effet l'**hétérogénéité Nord/Sud**, les deux pôles n'ayant pas la même vitesse de développement, avec une certaine avance pour le Sud. Pour les communes d'Arcachon, La Teste et Gujan-Mestras la pression démographique est la plus importante, ce qui engendre une urbanisation forte de la côte. Par ailleurs, les associations constatent que l'attractivité du littoral se fait dans tout le bassin au détriment des terres intérieures, qu'il faudrait revaloriser afin de désengorger cette bande littorale et de **dynamiser d'autres pôles**. Pour cela il faudrait notamment développer les transports qui pourront relier le bassin à ces pôles externes, comme par exemple Biscarosse ou de Lacanau.

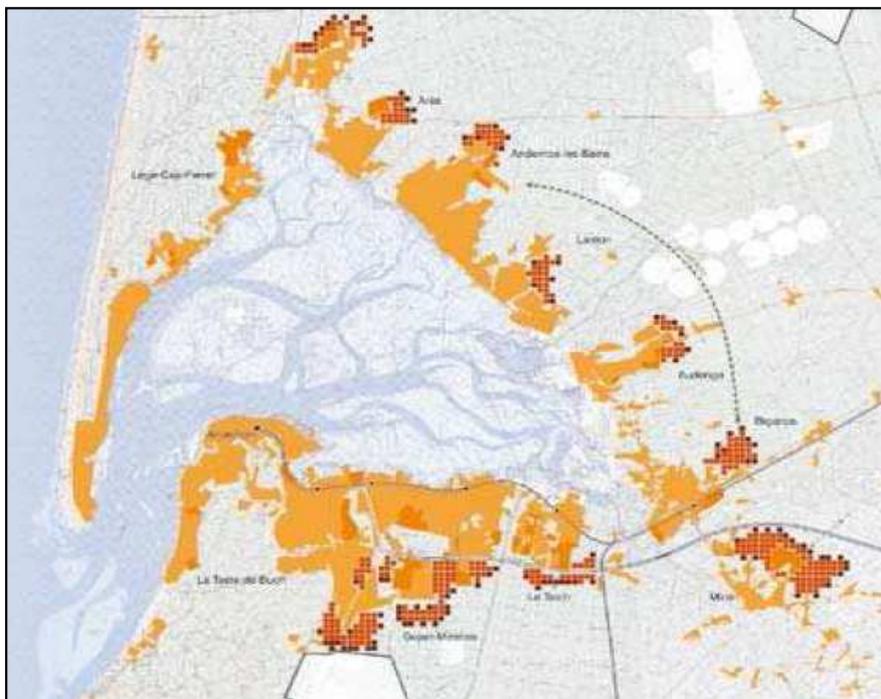
La pression est également forte entre le bassin et Bordeaux. La possible **conurbation** future entre les villes du bassin d'Arcachon et la ville de Bordeaux est souvent évoquée et crainte par les associations. Cependant les **coupures d'urbanisation** prévues par le SCoT visent à empêcher cette conurbation.

b) Une volonté de densification des centres urbains

Les associations pour l'environnement s'inquiètent de la destruction des milieux naturels du fait du développement de l'habitat pavillonnaire. En effet, une grande partie des résidents primaires et secondaires souhaitent vivre dans des logements individuels spacieux, entourés d'un écrin de verdure. Sur le bassin, et en particulier à Arcachon, ce sont les pavillons et les grands jardins qui prédominent tout autour des villes du bassin dans des lotissements calmes et proches de la mer.

Pour la mise en place de nouveaux logements, les associations environnementales recommandent de **densifier les centres urbains** en privilégiant les constructions en hauteur (lotissements de deux, trois ou quatre étages) et l'habitat collectif. Le tout en gardant une **architecture paysagère** pour respecter l'identité du bassin. Ce type d'aménagement permet de limiter l'urbanisation, le mitage urbain, et l'extension de l'imperméabilisation des sols. Ces associations jugent que le projet de SCoT ne privilégie pas suffisamment la densification et n'est pas assez restrictif dans la définition des **enveloppes capables** c'est-à-dire des zones urbanisables autorisées autour des villes. La volonté de contenir l'urbanisation et de densifier en ayant recours à « des formes urbaines plus compactes » est clairement exprimée dans le PADD du SCoT, mais pour les associations environnementales elle reste insuffisante (SYBARVAL, 2012). Les enveloppes sont souvent décrites comme des photographies des Plan Locaux d'Urbanisme (PLU) déjà en place, et le SCoT lui-même a été accusé à multiples reprises de n'être qu'un puzzle de PLU. Par ailleurs, une association a émis une critique à l'égard du bureau d'étude A'URBA sollicité pour l'élaboration du projet de SCoT : il est

accusé d'être « bétonneur », et ne pas prendre suffisamment en compte les enjeux environnementaux.



Enveloppes capables telles que définies dans le PADD du projet de SCOT, p14

c) Avec un prix du foncier élevé, comment loger les habitants ?

Avec l'augmentation de la pression démographique le prix du foncier pose problème puisqu'il ne permet pas aux travailleurs à revenus modérés de s'installer, ou pire, ne permet pas de rester sur le territoire, et une classe sociale de retraités plus aisés s'installe à leur détriment. Selon le dernier recensement de population effectué par l'INSEE (INSEE, 2009), les plus de 59 ans représenteraient 28% de la population totale, alors que le taux est de 21% à l'échelle du département. L'installation d'un nouveau centre de santé au sud du bassin, la construction de résidences seniors et la mise en place de services aux personnes âgées ont

souvent été mentionnées au cours des entretiens, et démultiplient l'arrivée de cette catégorie de résidents (SYBARVAL, 2012).

Un des points qui semble important pour les associations environnementales et les professionnels est la mise en place de logements à loyers modérés et la mise en place d'une **mixité sociale**. Ces logements permettraient aux actifs du bassin disposant d'un salaire modeste de se loger sur place. Cela concerne les saisonniers de la restauration ou de l'hôtellerie : trop souvent les loueurs privilégient la venue de touristes qui paient un loyer plus élevé. Par ailleurs, le SCoT ne fait pas référence à ces usagers saisonniers alors que dans les notes d'enjeux, l'Etat mentionne ce **déficit de logements à destination des saisonniers** particulièrement important sur le Nord du bassin d'Arcachon. Le nombre de saisonniers, majoritairement étudiants, sur le territoire est estimé à 3600 jeunes. Parmi eux, ils sont 1900 à être des « locaux » logés en famille ou chez des amis, et les 1700 restant ont donc besoin de se loger chaque année (SYBARVAL, 2012).

Le prix du foncier élevé pose aussi problème pour les professionnels de la mer qui ont de grandes difficultés à se loger près de leur lieu de travail. Une des revendications importante en termes de logement est donc que les travailleurs du bassin d'Arcachon puissent se loger sur ce territoire, et les représentants des professionnels de la mer demandent donc qu'ils soient prioritaires dans l'accès aux logements sociaux.

La **loi SRU** (loi relative à la Solidarité et au renouvellement urbain) indique qu'il faut disposer au minimum de 20% de logements sociaux. Avec un taux actuel de 11%, le bassin est très en retard. Pour atteindre cette part de 20 %, le Sybarval a fixé à 35 % le taux de logements sociaux dans les nouvelles constructions. Les représentants des associations environnementales souhaitent que ces logements sociaux ne soient pas regroupés en périphérie de la ville, ce qui exclurait la mixité sociale, mais qu'ils soient au contraire intégrés dans des lotissements autres. De plus la question de la « transcription effective de ces 35 % dans les PLU » se pose en raison des nombreuses dérogations demandées par les communes. Qui plus est, l'offre locative privée n'est pas suffisamment importante (DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT DE GIRONDE, 2008). Par conséquent, les travailleurs à revenus moyens sont pour l'instant repoussés vers les terres intérieures du Val de l'Eyre.

d) Combien de logements faudrait-il construire ?

Nous avons eu plusieurs visions du bassin au sujet du nombre de logements à construire. Afin d'étaler la saison touristique les professionnels du tourisme voudraient multiplier le **logement hôtelier**. Cela permettrait d'attirer des tours opérateurs, actuellement absents sur le bassin, qui feraient venir des vacanciers d'avril à octobre. En parallèle ils souhaitent canaliser les résidents secondaires qui sont les plus « dangereux » dans le processus d'urbanisation. Le bassin d'Arcachon concentre 17 % des hôtels classés du département, dont la majorité est regroupée sur la seule commune d'Arcachon (SYBARVAL, 2012). Il y a actuellement selon le SIBA, 42 000 lits marchands en ce moment contre 130 000 lits en résidences secondaires. Cependant, l'installation de nouveaux logements touristiques posera un réel problème l'hiver avec la désertification des locations, selon les associations de protection de l'environnement. Un autre problème de logement concerne les cabanes

ostréicoles bordant les ports, sous autorisation d'occupation temporaire (AOT), qui ne sont plus aménagées seulement pour le métier lui-même.

Enfin les associations rencontrées s'opposent au projet de SCoT de construction de nouveaux logements, parce que la hausse de population à loger semble insoutenable sur ce territoire. Pour faire face à ce problème, les associations demandent notamment que des capacités d'accueil soient définies. Nombreuses ont été les associations à discuter sur le nouveau SCoT, elles regrettent le manque de concertation avec eux et les citoyens sur les enjeux et les orientations prises.

2) Quelles améliorations nécessaires pour le réseau de transports?

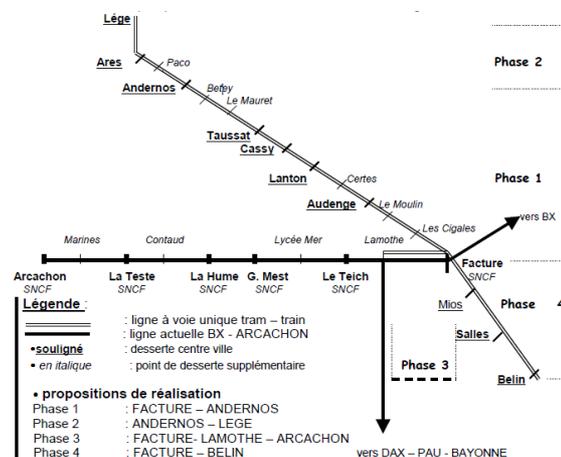
Au cours de nos entretiens, nous avons pu mettre en évidence un discours similaire de la part des acteurs concernant **le choix du réseau de transport**. Le souhait de **privilégier le transport en commun** est unanime. Ce type de transport est vu comme la réponse la plus adaptée aux problèmes du réseau actuel, surchargé aux heures de pointe et générateur d'importantes pollutions.

a) Des transports en commun à améliorer

Une **amélioration de la desserte par bus et par train** est souhaitée, particulièrement au Nord du bassin. Sur ce point, le projet d'aménagement et de développement durable du SCoT prévoit un renforcement du réseau de bus déjà existant entre les villes du littoral et de prolonger ce réseau dans le Val de l'Eyre. Quant au train, ce document d'urbanisme se concentre sur l'amélioration de l'accès aux arrêts ferroviaires et la coordination entre bus et train (SYBARVAL, 2012). Il s'agit notamment de mettre en place des parkings près des gares, mais il reste à déterminer où les placer pour limiter l'impact sur le milieu naturel.

Pour les associations de défense de l'environnement, ces aménagements ne suffisent pas face à l'augmentation de population prévue. Du fait de la hausse du besoin en infrastructure de transport, l'association A2DBA a déjà œuvré pour la réouverture des petites gares entre Gujan-Mestras et Arcachon. En effet, selon l'INSEE, la moitié de la population du bassin d'Arcachon est privée de transports collectifs et un foyer sur cinq ne dispose pas d'automobile (SYBARVAL, 2012). Pour pallier à ce problème, qui risque de s'aggraver avec la hausse de population, les associations environnementales soutiennent un projet de tram-train proposé par l'association COBARTEC.

Ce **projet de Tram-Train** permettrait une desserte du nord du bassin via les transports en commun. Ce type de transport permet d'absorber la hausse des déplacements tout en ayant un impact environnemental faible comparé à un axe routier. Ce transport pourrait être développé en réutilisant les anciennes voies ferrées du nord du bassin d'Arcachon, ce qui diminuerait le coût d'installation. Cependant un tel projet n'a pas été retenu dans le SCoT du fait de son coût trop élevé pour la population. (COBARTEC, 2013)



Représentation du parcours du Tram-Train (COBARTEC)

b) Vers un développement des axes routiers ?

Concernant les axes routiers, les associations ne sont pas favorables au développement de ce réseau, qu'il s'agisse de l'élargissement de route, de l'ajout de ronds points ou de rallongement de l'autoroute vers Arcachon prôné par le SCOT, cette autoroute s'arrêtant aujourd'hui à Gujan-Mestras. Le SCoT propose aussi de développer une voie rétro-littorale en partie dans la forêt, qui irait de Lège à Biganos et à plus long terme dans le val de l'Eyre. De ce fait, le SCoT est accusé « d'attirer trop les voitures » et de favoriser ce type de transport. « Agrandir, c'est ramener encore plus de personnes sur le bassin » nous a déclaré l'une d'entre elles.

Sur les axes routiers, les touristes ne venant sur le bassin que pour une journée (excursionnistes) posent particulièrement problème puisqu'ils contribuent à la saturation du réseau aux heures de pointe. De plus ils ne sont pas ou peu clients de l'hôtellerie et de la restauration et ne favorisent pas l'économie du bassin (SIBA).



« Les vraies vacances » : Slogan publicitaire du SIBA à destination des « vrais » touristes (ou touristes à lits marchands) du bassin d'Arcachon

c) Les transports doux : un mode de transports privilégié par les usagers

Pour les associations environnementales et les collectivités territoriales, développer les pistes cyclables est une priorité. En effet, le **vélo** est un moyen de transport non polluant et permet aux touristes de découvrir le bassin, ses forêts, ses plages et ses espaces naturels. Il s'inscrit bien dans l'écotourisme promu par le SIBA. De plus, le GIP Littoral Aquitain a mis en place une coordination entre les pistes cyclables des différentes communes. Cette activité est donc déjà très développée sur le bassin : 14 loueurs sont présents sur l'aire du SMVM et 10 clubs ou associations organisent des sorties plutôt destinées à un public local. L'été, c'est 10 000 vélos qui sont loués par jour (SIBA), ce qui est permis par la présence des 120 Km de pistes (DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT DE GIRONDE, 2008).

Cependant ce développement pose problème dans certains centres-villes, qui sont trop exigus pour permettre l'ajout d'une voie de transport en commun ou même d'une voie cyclable. Pour pallier ce problème, le **covoiturage** est encouragé. Ce point est en accord avec le Plan d'aménagement et de développement durable (PADD) du SCoT qui favorise le covoiturage par l'aménagement de parcs de stationnement près des grands axes de circulation, en vue de limiter l'usage de la voiture de façon individuelle.

3) Quels autres besoins en infrastructures ?

Après la question des logements et des transports, la mise en place de nouvelles infrastructures de services, sont des priorités exprimées par les acteurs interrogés.

a) Des infrastructures portuaires et maritimes nécessaires

En ce qui concerne les **infrastructures portuaires**, les associations de plaisanciers, les professionnels de la mer et les associations de protection de l'environnement déplorent le manque de cales de mises à l'eau et de stations de nettoyage des coques. La faible présence des infrastructures permettant de sortir les bateaux de l'eau pour les nettoyer et le coût élevé de cette opération engendrent l'utilisation d'antifouling. Ces substances biocides, présentes dans les peintures appliquées sur les coques, dégradent le milieu, ce qui pose problème aux ostréiculteurs, aux pêcheurs et aux défenseurs de la nature.

Dans le Schéma de mise en valeur de la mer (SMVM), l'aménagement portuaire semble une priorité avec la modernisation de ce type d'infrastructures et le développement de ces espaces (PREFECTURE DE LA GIRONDE, 2004).

Les associations de plaisanciers sont partagées sur les problèmes de places dans les ports : une des associations rencontrées considère que c'est un véritable problème, alors que l'autre association considère qu'il s'agit d'un problème de tarif. Les tarifs seraient en effet beaucoup plus importants en saison estivale qu'à l'année, ce qui pousserait les plaisanciers à se concentrer autour des corps morts et à monopoliser ces espaces. Dans les deux cas, ces associations sont en faveur du développement des **ports à sec**. Les bateaux étant en moyenne utilisés dix jours par an, une telle installation leur semble adéquate.

Dans les ports, professionnels de la mer et plaisanciers ont des attentes distinctes voire même opposées. Une association de plaisanciers souhaite l'installation de parkings pour pouvoir garer les remorques dans lesquelles ils portent leurs bateaux plutôt que de voir proliférer les cabanes où ont lieu les dégustations d'huîtres.

Concernant la navigation, les attentes des associations (plaisance et environnement) et des professionnels convergent. D'une part, certaines associations de plaisanciers souhaitent que la vitesse et la navigation des plaisanciers et touristes soient mieux contrôlées. D'autre part, associations pour la plaisance et pour l'environnement voudraient que les rejets des bateaux, notamment des eaux noires, soient mieux contrôlés.

Par rapport à ces attentes, le SMVM répond par un projet d'extension du Port du Bety à Andernos. Le développement de ces ports, à l'Est du bassin, permettra de rééquilibrer les activités et infrastructures liées à la plaisance sur le bassin (actuellement, il a été constaté 570 mouillages pour 200 A.O.T.). L'extension du port serait réalisée en gagnant sur le domaine maritime. 240 anneaux supplémentaires seront ajoutés contrairement à la politique du Cap-Ferret de retirer 300 corps-morts par an (PREFECTURE DE LA GIRONDE, 2004).

b) Gestion complexe des forêts, des plages et des zones de baignades

Quant aux espaces forestiers littoraux, l'Office National des Forêts (ONF) s'assure de la gestion durable près du littoral. Sur les plages se trouvant derrière la forêt, de nombreux touristes se garaient le long des routes et traversaient la forêt sans emprunter de chemins, ce qui provoquait de fortes dégradations du milieu naturel et augmentait le risque d'incendie. Pour pallier à ce problème l'ONF a mis en oeuvre le **Plan Plage** dont un des objectifs principaux est de canaliser les touristes sur certaines zones : routes et parkings forestiers puis chemins piétons, afin de limiter leur impact sur la forêt. Plus de 8500 places de stationnement ont été créées, accompagnées sur certains sites de toilettes et de points d'information sur la fragilité du milieu. Grâce à des comptages de voitures, l'ONF a pu constater que l'offre de stationnement, bien qu'importante, reste insuffisante en saison estivale.

D'après le SMVM, quelques sites ont fait l'objet d'aménagements significatifs comme les plages situées en milieu urbain d'Arcachon et Gujan-Mestras (la Hume). Sur la façade Est, le manque d'eau a conduit les communes d'Arès puis de Lanton à réaliser des bassins de baignade alimentés en eau de mer. Ces équipements ont été très bien accueillis et sont très fréquentés (PREFECTURE DE LA GIRONDE, 2004).

c) Où développer les centres commerciaux et de loisirs ?

Les associations environnementales comme les commerçants sont défavorables à **l'extension des centres commerciaux** du bassin sud. Ils s'opposent à la décentralisation des centres commerciaux puisqu'ils impliquent la destruction de milieux naturels périphériques et externalisent tous les services du centre ville. Les résidents souhaitent avoir tous les services à portée de la main : constructions seniors, centres commerciaux, piscines, pôle santé ; cependant il est peu probable qu'ils soient favorables à la disparition des commerces du centre ville. Le SCoT ne satisfait pas les attentes des associations puisqu'il prévoit la construction de pôles de commerce au Sud (SYBARVAL, 2012)

Le projet de SCoT prévoit en effet la mise en place de grandes zones commerciales : les ZACom. Elles se trouveront autour des pôles commerciaux importants qui sont déjà présents sur le territoire. Les objectifs premiers des ZACom sont « la densification des pôles et l'intégration des problématiques de déplacements et d'insertion urbaine, indispensables à leur évolution » (SYBARVAL, 2012).



Vue satellite de l'emprise commerciale sur la ville Biganos et de son expansion.

Le développement trop important de piscines municipales est un point de désaccord entre les maires et les associations environnementales. Selon ces dernières, les quatre piscines au sud du bassin espacées de dix km sont à mutualiser.

Pour conclure, les associations de plaisanciers et les associations de protection de l'environnement ne sont pas satisfaites de la forte hausse de population résidente et touristique prévue sur le bassin d'Arcachon et des aménagements que cela génère. Plusieurs points soutenus par les élus et présents dans le SCoT sont unanimement rejetés tels que le développement des axes routiers, la définition de l'enveloppe capable et le développement de gros centres commerciaux. Les associations estiment que leurs attentes ne sont pas suffisamment prises en compte par le Sybarval et les élus. Les représentants des plaisanciers et des professionnels de la mer ainsi que les environnementalistes craignent une trop forte expansion urbaine sur le bassin, qui générerait une dégradation des paysages, des milieux et de la qualité de l'eau. Pour eux, ceci représente une véritable menace puisque sans une bonne qualité de l'eau et sans milieux naturels préservés, le bassin perd sa richesse son identité.

IV – Un Parc Naturel Marin permettrait-il de résoudre tous les conflits ?

Comme nous avons pu le voir, le bassin d'Arcachon est actuellement soumis à plusieurs plans de protection et documents d'urbanisme (SMVM, PLU, SCOT, nombreux arrêtés de protection, zones Natura 2000 et autres). Mais alors pourquoi mettre en œuvre un Parc Naturel Marin (PNM) ? Ce projet permet d'avoir une vue d'ensemble, tant en ce qui concerne l'intérieur du bassin et la lagune que les quelques premiers milles océaniques, et donc de les coordonner au mieux.

1) Le contenu

a) Différents scénarii envisagés

(AGENCE DES AIRES MARINES PROTEGEES, 2011)

L'Agence des Aires Marines Protégées (AMP) a considéré quatre scénarii possibles pour le projet de parc marin. Nous allons les étudier séparément et voir quels sont les avantages et inconvénients de chacun d'eux. Considérer autant de scénarii est intéressant dans la mesure où cela permet de bien distinguer les enjeux ; c'est pourquoi ils peuvent paraître un peu extrêmes. Néanmoins, ils permettent de bien considérer les mesures à prendre quand on veut privilégier un des axes.

Scenario 1 : Un marché équilibré

Dans ce scénario il s'agit d'avoir un marché ultralibéral, i.e. qui laisse à toute activité la possibilité de se développer comme elle l'entend, sans considération de la Nature et des écosystèmes. L'objectif est d'aller vers une diversification des filières et de favoriser l'installation de grandes entreprises - tout en maintenant celles existantes - afin d'assurer le développement économique du Bassin d'Arcachon ; ainsi des filières énergétiques ou

tournées vers l'exploitation d'algues pourront voir le jour sur ce territoire. Ces compagnies privées se chargeront de la gestion du bassin, et les politiques publiques seront donc intégrées aux politiques de gestion des entreprises : on parle de politiques publiques néo-intégrées.

Ce qu'il est important de noter dans ce cas c'est que la gestion de la protection de l'environnement sera effectuée de façon fragmentée au lieu de la vision globale à laquelle on pourrait s'attendre dans le cadre d'un parc marin, ce qui pourrait avoir des conséquences en termes de pollution du milieu et de difficulté de mise en œuvre des mesures de protection. D'autre part dans ce cas de figure, le processus sédimentaire sera traité selon la stratégie du « laisser faire » : aucune mesure ne sera prise pour lutter contre, mais le repli stratégique sera appliqué.

Ce cas de figure correspondrait donc à un **PNM à minima**.

Scenario 2 : Aménager l'environnement

Dans le cadre d'aménagement des écosystèmes le projet de Parc Naturel Marin est central : il a pour but de maintenir les activités professionnelles marines au cœur du bassin afin de préserver son identité. Pour cela la zone marine à protéger est définie comme étant celle où existent déjà les activités tournées vers la mer, et aucun développement de nouvelles filières n'est envisagé. Par ailleurs une politique publique de cette zone et de l'environnement sera établie et devra être mise en œuvre. Un zonage du bassin sera effectué pour laisser de la place aux différents usages du bassin, et soumis à des contrôles importants.

Ce **PNM « coordinateur, impartial, assurant les liens terre-mer »** permettrait une gestion équilibrée en fonction des usages, mais demanderait des investissements financiers lourds pour contrôler le respect de cette réglementation.

Scenario 3 : Un PNM « 100% Océan »

Dans ce projet de PNM, la partie maritime du Bassin (i.e. l'embouchure et l'ouest du bassin) est le centre de toutes les attentions. Il s'agit de compléter les connaissances sur la faune et de la flore halieutiques afin d'assurer une exploitation durable et de préserver les richesses du Bassin d'Arcachon. De même que dans le premier scénario, aucune action ne sera menée pour lutter contre les processus sédimentaires ; de plus les filières énergie renouvelable et l'exploitation d'algues auront une place particulière dans le bassin. Cependant, la loi Littoral pose des problèmes pour certaines installations, comme la mise en place d'éoliennes, ce qui peut aussi expliquer que cette filière ne soit pas plus développée sur le bassin (SOUSSE, 2012). De plus, pour marquer cette orientation océane, les filières de la pêche et de la conchyliculture devront se diversifier pour pouvoir se maintenir. Des coopératives artisanales devraient ainsi voir le jour.

La nécessité d'un zonage entre espaces naturels et espaces aménagés est donc indispensable dans le sens où l'objectif de ce scénario est de préserver une biodiversité importante. Le problème est de savoir comment et par qui se fera la gestion de ces zones, selon leur statut.

Scenario 4 : La Nature comme ressource essentielle et principale

Un PNM qui a la Nature au centre de ses préoccupations vise à protéger durablement les écosystèmes du bassin. Cette orientation nécessite l'intervention de chercheurs afin d'étudier le bassin et d'adapter son aménagement. Dans ce sens aucune intervention n'est envisagée afin de contrer les phénomènes sédimentaires tels l'accrétion ou encore l'érosion. L'Homme devra donc là encore se plier aux contraintes environnementales, notamment en ce qui concerne les habitations côtières. De même que dans le scénario précédent la création de coopératives artisanales est prévue afin de gérer les crises ostréicoles et de la pêche. Ces

filières artisanales devront aussi se diversifier afin d'assurer le maintien de leur activité sur le territoire.

Ce **PNM littoral** pourrait donc permettre d'**intégrer les visions terrestres et maritimes** afin de répondre au mieux aux priorités exprimées pour le bassin.

Une fois ces scénarii définis, la nécessité est certes de saisir les enjeux et conséquences de chacun d'eux, mais aussi d'anticiper les évolutions possibles de ces scénarii et leur cohérence vis-à-vis des objectifs du PNM décidés par le Conseil de Gestion. Les sept orientations choisies pour le PNM se rapprochent plutôt du quatrième scénario, bien qu'aucun n'ait été choisi explicitement et que ces objectifs reprennent des idées des 3 derniers scénarii :
(7)

- ✓ « préserver et restaurer la **biodiversité lagunaire**, l'attractivité du Bassin et son ouvert pour les oiseaux
- ✓ garantir le bon fonctionnement écologique des milieux, par une exigence accrue pour la **qualité des eaux** et une gestion cohérente des richesses naturelles et des usages
- ✓ contribuer à la mise en valeur des patrimoines naturels, culturels et paysagers marins afin de conserver au territoire son **identité maritime**
- ✓ promouvoir et accompagner les **filières professionnelles de la pêche et de la conchyliculture** pour préserver les emplois et valoriser les savoir-faire
- ✓ promouvoir des pratiques respectueuses du milieu marin dans les **activités nautiques** par l'adaptation des comportements et des aménagements
- ✓ améliorer la connaissance de la **dynamique du bassin** et de son lien avec l'océan, notamment les transports hydro-sédimentaires et les échanges entre écosystèmes
- ✓ **responsabiliser l'ensemble des riverains en les sensibilisant aux impacts des usages sur les équilibres naturels marins du bassin et aux bénéfices qui résultent de ces équilibres pour leur qualité de vie** » (AGENCE DES AIRES MARINES PROTEGEES, 2011)

b) Les enjeux naturels : une structuration en mille – feuille protecteur

Le projet de Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon vise à protéger la biodiversité et les milieux naturels du bassin. Cependant les enjeux naturels qui se cachent derrière ces objectifs sont plus complexes qu'il n'y paraît, du fait de la superposition des processus de protection de l'environnement additionnés aux documents d'urbanisme et autres plans d'aménagement. Le PNM a cet intérêt de fournir une vision globale et prospective, qui permette à la fois d'anticiper la pression touristique et démographique à venir – 160 000 habitants prévus d'ici 2030 si la tendance se prolonge, et de faire face à l'urbanisation croissante – 80 km de côte littorale urbanisés pour un littoral de 110 km de long.⁽¹⁾

Les aires protégées du PNM – aussi connues sous le nom de « livret patrimoine naturel » - se superposent à d'autres espaces de protection tels que le PNR des Landes de Gascogne, les aires de réserve naturelle et les sites du conservatoire du littoral. La gestion de l'aire protégée est intégrée à la gestion du parc marin. La gestion de la partie terrestre du PNR des Landes de Gascogne sera traitée au conseil de gestion du PNM, même si le PNR reste gestionnaire principal de son territoire. Quant aux réserves naturelles du Banc d'Arguin et des prés salés, c'est un travail en concertation qui sera réalisé, avec l'appui d'une convention qui définit les actions et rôles de chacune des parties. Enfin, dans le cas des sites sous protection du conservatoire du littoral, la gestion est confiée à une commune ou à une association, mais **le PNM assure un soutien technique aux diagnostics environnementaux** effectués, dans un souci d'exhaustivité, de précision et de crédibilité aux yeux des associations environnementales (AGENCE DES AIRES MARINES PROTEGEES, 2011).

Pour ce qui est de la protection des milieux en elle-même, il s'agirait dans un premier temps d'assurer la protection des vasières à herbiers, des marais maritimes et prés salés, de l'île aux Oiseaux, du delta de l'Eyre et des dunes. Les quatre premiers sont en effet des lieux avec une très grande diversité floristique et faunistique, ou contiennent des espèces protégées mais sont aussi des espaces à enjeux en termes de **conflits d'usages et de tourisme**. Les deux derniers milieux sont des espaces en constante évolution du fait des phénomènes de marées, d'érosion et d'accrétion. Dans un second temps il s'agit d'établir un réseau de surveillance sur le littoral en mouvement. Assurer l'ensablement artificiel des plages permet de continuer à accueillir des touristes malgré l'avancée des dunes sur la plage, mais la protection des milieux à terme implique une **relocalisation** de certaines activités. Par ailleurs, le PNM pourra être un bon moyen de régler des conflits comme celui de l'utilisation des antifouling en mettant en concertation tous ceux qui sont concernés et ceux qui ont le pouvoir de changer les choses. De plus, quelle que soit l'échelle de temps considérée, il est nécessaire de prendre en compte les effets du changement climatique sur le littoral et l'impact que pourrait avoir l'implantation de certaines activités (production houlomotrice par exemple) sur le milieu naturel. Une dernière piste de travail correspond aux travaux de réflexion sur l'utilisation des services écosystémiques (piégeage de certaines particules, fonction habitat des écosystèmes et les ressources primaires qu'ils fournissent...). (LATULLAIE, 2013).

c) Les enjeux socio-économiques

En plus des enjeux naturels, le PNM doit répondre aux enjeux socio-économiques : l'occupation de l'espace ainsi que les ressources qui se trouvent dans le périmètre du parc doivent être partagés de façon équitable et concertée. Ainsi, ostréiculteurs, pêcheurs, environnementalistes, chasseurs, plaisanciers et touristes doivent assurer leur cohabitation et la pérennité du milieu. Cette entente n'est pas forcément simple lorsque, par exemple, les pêcheurs ont à faire à des plaisanciers peu respectueux de leur environnement (eaux noires/eaux grises) ; la réciproque est aussi vraie lorsque les ostréiculteurs sont accusés de laisser des parcs à l'abandon et donc de changer un milieu sableux en milieu sablo-vaseux ou d'abandonner des morceaux de ferrailles.

Un autre enjeu économique de la région non négligeable est le pétrole. Bien que cette ressource régionale soit très peu médiatisée, elle n'en est pas moins importante. Effectivement de l'extraction de cette ressource à son traitement, en passant par l'entretien du réseau souterrain de pipelines, 250 salariés sont répartis sur sept concessions terrestres et deux marines (LA DEPECHE DU BASSIN, 2012). Elle n'a cependant été citée dans aucun des entretiens que nous avons réalisés. Il est possible qu'il y ait un manque de connaissance sur cette ressource ou bien que ce point ne soit pas une réelle menace environnementale.

Un dernier point concerne les filières émergentes et la place qu'elles pourraient occuper dans l'économie locale. Il s'agit en particulier de la filière 'énergies renouvelables' liée à l'augmentation de population. Par ailleurs, si ces filières sont assez productives elles pourraient permettre de dynamiser le territoire du bassin en période hors saison, ce qui serait très intéressant du point de vue économique : la survie du bassin serait alors moins dépendante du tourisme, et les résidents primaires pourraient trouver des emplois pendant toute l'année.

d) Le tourisme : l'avenir en question

L'attractivité de ce territoire ne se dément pas et le tourisme apparaît comme **un élément primordial**. Dans le projet du PNM il semble donc indispensable de déterminer des objectifs et mesures à prendre vis-à-vis de l'évolution de ce tourisme, qui permettraient de

faire cohabiter les objectifs et besoins des touristes et des professionnels de la mer et de l'environnement.

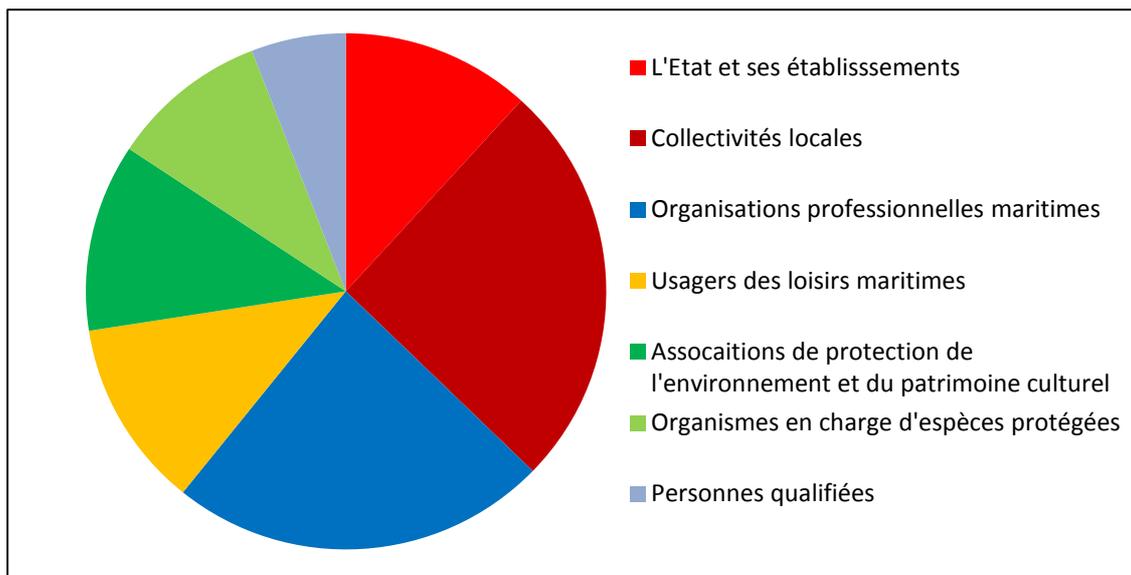
Comme nous l'avons vu dans l'introduction on peut considérer différentes classes de touristes en fonction de leur lieu et durée de résidence. Globalement il semblerait que les touristes pouvant être sensibilisés sont les touristes à lits marchands, qui viennent passer une semaine ou quelques jours dans le but de découvrir un site renommé et agréable du fait de son environnement naturel. Ils sont ainsi potentiellement intéressés par « l'écotourisme » prôné par le SIBA et la plupart des associations rencontrées. Comme nous l'avons vu dans le cadre du pescatourisme, ce dernier prône un dialogue entre professionnels de la mer, de l'environnement et touristes. En revanche, les résidents secondaires, ou encore les excursionnistes sont beaucoup plus difficiles à sensibiliser. En effet selon les associations rencontrées, les résidents considèrent qu'ils connaissent déjà le Bassin d'Arcachon et ses passes puisqu'ils y vont depuis des années, voire des générations pour certains, et ne s'intéressent pas à ce type d'activités ni aux brochures du SIBA. Or les différents entretiens que nous avons réalisés montrent que ce sont les touristes les plus critiqués sur le bassin, puisque ce sont ceux qui poseraient le plus de problèmes. Quant aux excursionnistes, ce sont des personnes se déplaçant sur le bassin pour une journée seulement et ne participent donc pas à l'économie du territoire. De surcroît ils sont susceptibles de profiter du lieu sans forcément faire attention à l'impact qu'ils peuvent avoir sur le bassin en restant seulement quelques heures.

Outre la sensibilisation des touristes, il est nécessaire d'**adapter** le traitement des ordures ménagères, les réseaux, et les transports en commun à la hausse du tourisme. Effectivement, le trafic est en augmentation depuis 2004 : développer les lignes de bus ou autres transports en commun permettrait de réduire l'empreinte carbone. Il ne faut pas oublier non plus l'impact des bateaux à moteurs, kite-surf, bateaux de plaisance et autres loisirs nautiques qui, avec le développement du tourisme, risquent de voir leur nombre augmenter.

2) La bataille du conseil de gestion

Le conseil de gestion du PNM du Bassin d'Arcachon est constitué de 5 parties : on parle d'un système de **gouvernance à 5**. Sont représentés les élus, les syndicats représentatifs des salariés, les entreprises, les usagers de loisirs et les associations notamment environnementales.⁽⁹⁾ Ce conseil décide des orientations et moyens pour la **politique de gestion du PNM**, qui doit être mise en place dans les 3 ans qui suivent la création de PNM.

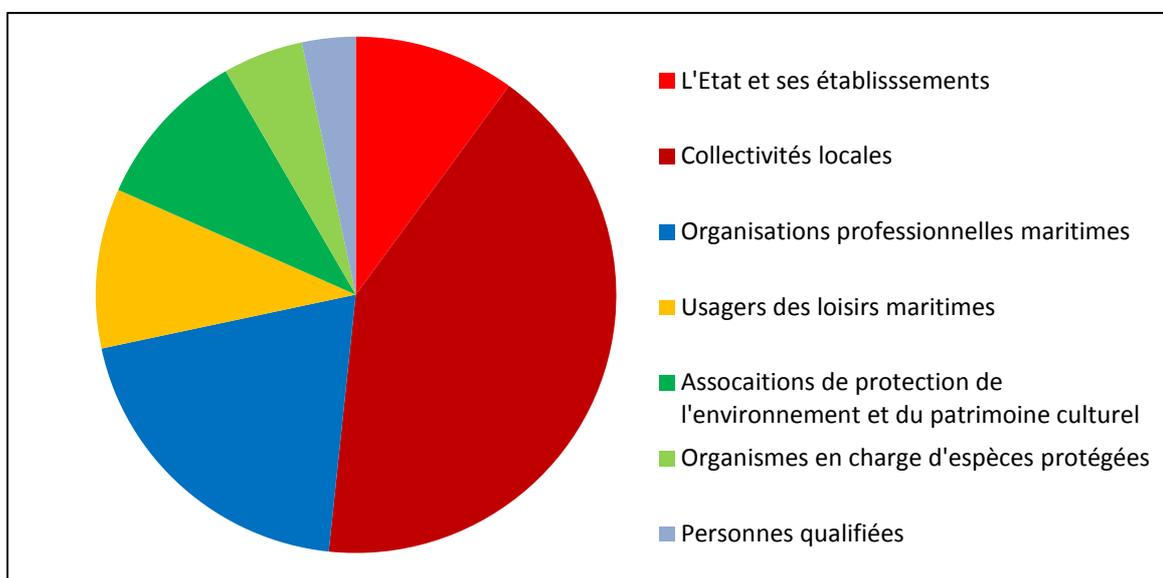
Dans un premier temps, la répartition choisie était celle-ci-dessous, avec 51 membres dans le conseil de gestion :



Source : <http://www.ile-aux-oiseaux.org/Parc-naturel-marin-du-Bassin-d.html>

NB : par « personne qualifiée » est entendu personne qualifiée au titre scientifique

Cette composition tenait compte de certaines exigences issues des phases de concertation, à savoir notamment pas de sur-représentation du nombre d'élus (37% ici) et un nombre relativement faible pour atteindre plus facilement le quorum lors de réunions. En second lieu, un vote a été effectué et a conduit à la composition suivante (au 1^{er} septembre 2012), qui ne respecte plus les demandes faites lors des étapes de concertation. Le nombre de membres est passé de 51 à 60 et les **élus** représentent **52%** du conseil de gestion.



Source : « Propositions sur le projet de PNM sur le bassin d'Arcachon et son ouvert »/AMP

NB : Dans les activités professionnelles il y a 8 représentants de la pêche et de la conchyliculture et 4 des autres activités.

a) Quelle proportion de postes pour les différents acteurs représentés ?

Dans la première répartition proposée du conseil de gestion, les élus représentaient 37% du conseil de gestion et cette version avait été approuvée par les responsables du projet de PNM. Néanmoins des acteurs du SIBA nous ont fait remarquer que cette composition ne permettrait pas aux élus de mettre en place les projets pour lesquels ils auraient été élus. Finalement, le nombre de représentants des collectivités territoriales a été revu à la hausse et est passé de 13 à 25 membres. Le nombre de représentants par commune est doublé (2 actuellement) et en plus des représentants des conseils régional et départemental, un représentant du SIBA et un représentant du SYBARVAL ont été intégrés dans le conseil de gestion.

La grande majorité des associations que nous avons rencontrées se disent insatisfaites de cette augmentation, et considèrent que le nombre d'élus est trop important puisque si les élus sont majoritaires, la gouvernance n'est plus partagée.

b) Le problème du nombre de membres

La polémique du nombre d'élus dans le conseil de gestion n'est pas la seule à poser problème : certains considèrent que le nombre de membres est trop élevé et/ou que leur profession n'est pas assez représentée. Comme nous venons de le voir, le nombre de membres est passé de 51 à 60 membres dans la proposition du Conseil de Gestion de 2011. Or le **consensus** est plus facilement atteint lorsqu'il n'y a « que » une cinquantaine de personnes à convaincre que lorsqu'il y en a 60. Cet avis sur le nombre de membres et la représentation des activités dans le conseil de gestion est partagé par l'Etat dans le sens où l'objectif du conseil de gestion est de mener une gouvernance globale et non pas défendre les intérêts de certaines parties.

En effet l'augmentation du nombre de membres s'est faite au détriment des activités maritimes et des associations, qui ont vu leur pourcentage baisser. Il y a actuellement 8 représentants de la pêche et de la conchyliculture (un membre du CRPMEM, 3 du CDPMEM et 4 du CRC) et 4 des autres activités professionnelles (2 représentants de la filière nautique et des transports de passagers, 1 des activités touristiques et un représentant des ports du bassin).

Au vu de la complexité de la gestion des ports, et de la diversité des modes de gestion selon les communes, nous avons été surpris de voir qu'il n'y a qu'un seul représentant des ports dans cette proposition de Conseil. De plus les pêcheurs nous ont dit souhaiter obtenir un siège de plus afin de faire valoir leurs droits sur la partie océane du bassin ; en effet, ce sont les seuls professionnels de la mer à avoir une activité sur cette partie du PNM. On peut cependant remarquer qu'ils sont actuellement autant représentés que les ostréiculteurs, ce qui peut paraître surprenant au vu de ce que nous avons dit dans la seconde partie.

3) **Avenir incertain pour le parc marin**

a) Volonté commune de création

Le projet de PNM est une volonté commune de la part de tous les acteurs du bassin car ce projet permettrait d'une part de valoriser le territoire du bassin d'Arcachon et d'autre part de valoriser et participer au maintien d'activités identitaires sur le territoire.

Les associations de plaisanciers sont très favorables à ce projet dans le sens où il **rassemblerait** tous les acteurs. Pour les associations environnementales, c'est la solution pour assurer la protection et la préservation des milieux de façon durable. Les professionnels de la

mer (pêcheurs et ostréiculteurs) voient le PNM d'un très bon œil puisque ce serait la solution « idéale » pour une **bonne gestion** du bassin et des ressources halieutiques. Les collectivités territoriales et l'Etat sont eux aussi favorables à ce parc marin bien que mitigés sur la façon de composer le conseil de gestion.

b) Des problèmes de financement qui repousseraient la réalisation du projet ?

Malgré une volonté commune de création, certains acteurs interrogés sont assez dubitatifs sur la réalisation de ce projet. En effet, **six millions d'euros** sont **nécessaires** au lancement du PNM et à l'heure de la crise, le budget de l'Etat ne permettrait pas de financer ce projet.

De ce problème de financement découle un espoir mitigé quant à la réalisation réelle de ce projet. Cependant les associations environnementales rencontrées s'accordent pour dire que ce projet verra le jour. Deux d'entre elles nous ont annoncé que la création du PNM pourrait avoir lieu en juin 2013. Les autres représentants rencontrés avaient des avis plus divers sur la question. Cependant, d'après tous les acteurs rencontrés il est très important que le projet se fasse, mais surtout qu'il se fasse rapidement, afin d'éviter que certains acteurs ne changent d'avis et qu'il faille de nouveau les convaincre que le PNM pourrait être une réelle avancée commune pour tous les acteurs du bassin.

Conclusion

Avant de conclure, nous pouvons tout d'abord jeter un regard critique sur le travail que nous avons effectué durant ces 6 semaines. Tout d'abord nous avons souhaité représenter l'avis des habitants au travers du bureau des associations dans lesquelles ils s'investissent. Cette orientation relève d'un choix ; nous aurions pu rencontrer les habitants directement mais en une semaine nous n'aurions pas eu un échantillon représentatif de la population. De plus nous estimons ne **pas avoir rencontré toute la diversité d'acteurs au sein d'une même catégorie d'associations**. L'association UNAN 33 a par exemple souvent été mentionnée lors de nos entretiens comme ayant un avis très différent des associations de plaisanciers que nous avons rencontrées. De plus il nous manque notamment une importante catégorie d'acteurs : les touristes. Notre travail de terrain s'est déroulé en effet en période hors-saison. Nous avons tenté de combler ce vide grâce à des entretiens avec le pôle tourisme du SIBA et une approche bibliographique. Nous n'avons pas non plus rencontré les agriculteurs – qui jouent un rôle important pour la qualité de l'eau – ni les chasseurs, qui sont pourtant assez représentés sur le bassin d'Arcachon. Le **travail** que nous avons réalisé est donc **non exhaustif** et à approfondir.

Pour conclure sur les visions et attentes du Bassin d'Arcachon des acteurs rencontrés, nous avons mis en évidence dans nos entretiens une crainte principale : l'invasion touristique et l'explosion démographique sur le territoire ; s'est aussi dégagé un espoir commun : le projet de Parc Naturel Marin.

Ce milieu riche mais fragile, suscite des désaccords quant à sa gestion. Afin de l'améliorer, des documents d'urbanisme sont à la disposition des acteurs du territoire. Cependant le SMVM apparaît comme trop consensuel : « il ne se mouille pas ». Quant au nouveau SCoT, il est comme nous l'avons vu loin de faire l'unanimité, en particulier d'un point de vue environnemental. En effet le manque de concertation et d'accessibilité (physique et de compréhension) dont il a fait l'objet ont mené à une certaine suspicion de la part des associations et des professionnels. On peut regretter le fait que cela ait éclipsé son intérêt initial d'un document fédérateur, permettant d'avoir une gestion intégrée du territoire. En revanche, le projet de PNM est le résultat d'une volonté commune. Cet outil de gestion du territoire permettrait une structuration du mille-feuille protecteur et un dialogue entre élus, associations, professionnels et touristes. Néanmoins la composition du conseil de gestion du PNM est sujette à polémiques. De surcroît le problème de financement auquel est confronté ce projet fait naître des craintes sur sa mise en place. Quoiqu'il en soit, l'avenir du Bassin d'Arcachon se joue aujourd'hui à travers le SCoT et le projet de PNM.

Finalement la dichotomie entre terre et mer reste très marquée : on relève assez peu de discussions entre ces milieux, mais de nombreuses critiques ou accusations, notamment au sujet de la qualité de l'eau. Ce dernier point étant primordial pour l'avenir des professionnels de la mer, tous les acteurs se positionnent de façon très marquée par rapport à cette problématique.

Bibliographie et Webographie

ACLOU (Association des concessionnaires, locataires, occupants et usagers de l'Île aux oiseaux pour la défense du paysage naturel et bâti), 2013. *Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon : rapport et conclusions du commissaire enquêteur*.

Disponible sur: <http://www.ile-aux-oiseaux.org/Parc-naturel-marin-du-Bassin-d.html> , page consultée le 12/05/2013

AGENCE DES AIRES MARINES PROTEGEES, décembre 2011. *Les Hommes et la mer, Projet de parc naturel marin sur le Bassin d'Arcachon et son ouvert*, Livret Usages

AGENCE DES AIRES MARINES PROTEGEES, 11 avril 2001. *Atelier « fonction et services apportées par la nature*, Présentation phase de concertation

AGENCE DES AIRE MARINES PROTEGEES, décembre 2011. *Patrimoine naturel, Projet de parc naturel marin sur le Bassin d'Arcachon et son ouvert*, Livret Patrimoine naturel

AGENCE DES AIRES MARINES PROTEGEES, mai 2011. *Atelier « Prospectives »*, Présentation phase de concertation

AGENCE DES AIRES MARINES PROTEGEES, décembre 2011. *Propositions, Projet de parc naturel marin sur le Bassin d'Arcachon et son ouvert*, Livret Propositions

CDPMEM33 (Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de Gironde). 2013. Disponible sur <http://peches-arcachon-gironde.fr/actualites/> , consulté le 28/04/2013

COBARTEC, 2009. *L'avenir est aux transports en commun*.

Disponible sur: http://srit.aquitaine.fr/IMG/pdf/Contribution_COBARTEC.pdf, page consultée le 01/05/2013

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES MARITIMES AQUITAINE. 2009. *Etude de la fréquentation nautique du bassin d'Arcachon : Premiers résultats quantitatifs et cahier des charges méthodologique*, Rapport intermédiaire.

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT DE GIRONDE, 2008. *Note d'enjeux de l'État sur le SCoT du bassin d'Arcachon Val de L'Eyre*. Note de Synthèse

INSEE. 2008. *Le littoral Aquitain étend son influence*, le quatre pages

KHAYATI Alice. 2011 *Les outils de gouvernance, de gestion et de planification sur le bassin d'Arcachon : quelles implications pour les professionnels de la pêche et de la conchyliculture ?*. Août 2011

LA DEPECHE DU BASSIN. 2012. *Pétrole, à la conquête de l'or noir du bassin d'Arcachon*. Juillet 2012. Disponible sur : <http://www.ladepechedubassin.fr/actualite/Petrole,-a-la-conquete-de-l-or-noir-du-bassin-d-Arcachon-2943.html>

L ATULLAIE F. 2013. *Eoliennes et Loi Littoral : l'incompatibilité confirmée*. Droit de l'environnement n°110

MENEGO K.2010. *Décharge d'Audenge : la justice met fin à trente ans de polémique*. La gazette des communes, 22 Août 2010. Disponible sur <http://www.lagazettedescommunes.com/47401/decharge-daudenge-le-justice-met-fin-a-trente-ans-de-polemique/>

PEJOUX G, 2013. *Rapport de la commission d'enquête*. Enquête Publique relative au projet de SCoT

PREFECTURE DE LA GIRONDE, 2004. *Schéma de mise en valeur de la mer du bassin d'Arcachon*, Rapport de présentation

SOUSSE Marcel. 2012. *Dix ans d'application de la loi Littoral*. Environnement n° 11, Novembre 2012

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN D'ARCACHON. 2008. Quantifier et qualifier la fréquentation touristique du Bassin d'Arcachon

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN D'ARCACHON. 2012. *Notoriété et image de la région Aquitaine et du Bassin d'Arcachon Basée sur une étude de 2012 du Comité Régional de Tourisme d'Aquitaine*

SYBARVAL, 2008. *Diagnostic Territorial Décembre 2008*. Schéma de Cohérence Territoriale Bassin d'Arcachon Val de L'Eyre

SYBARVAL, 2012. *Diagnostic Territorial Juillet 2012*. Schéma de Cohérence Territoriale Bassin d'Arcachon Val de L'Eyre

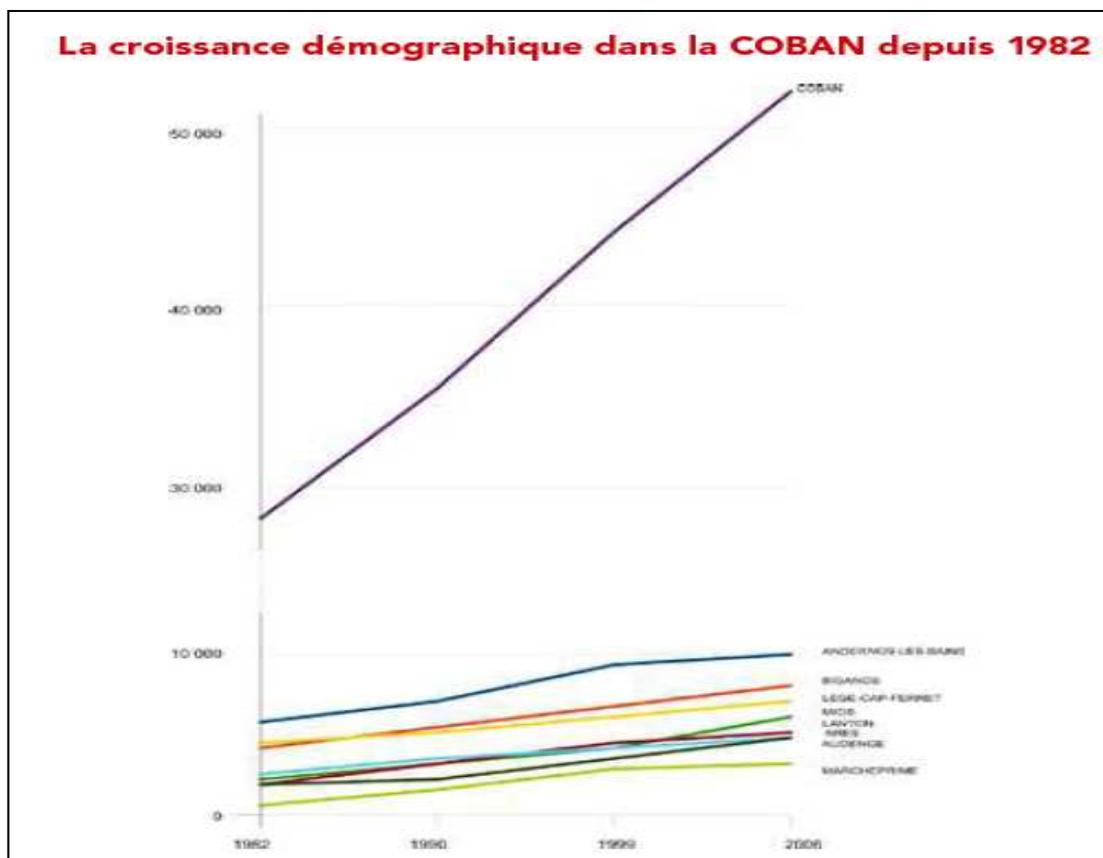
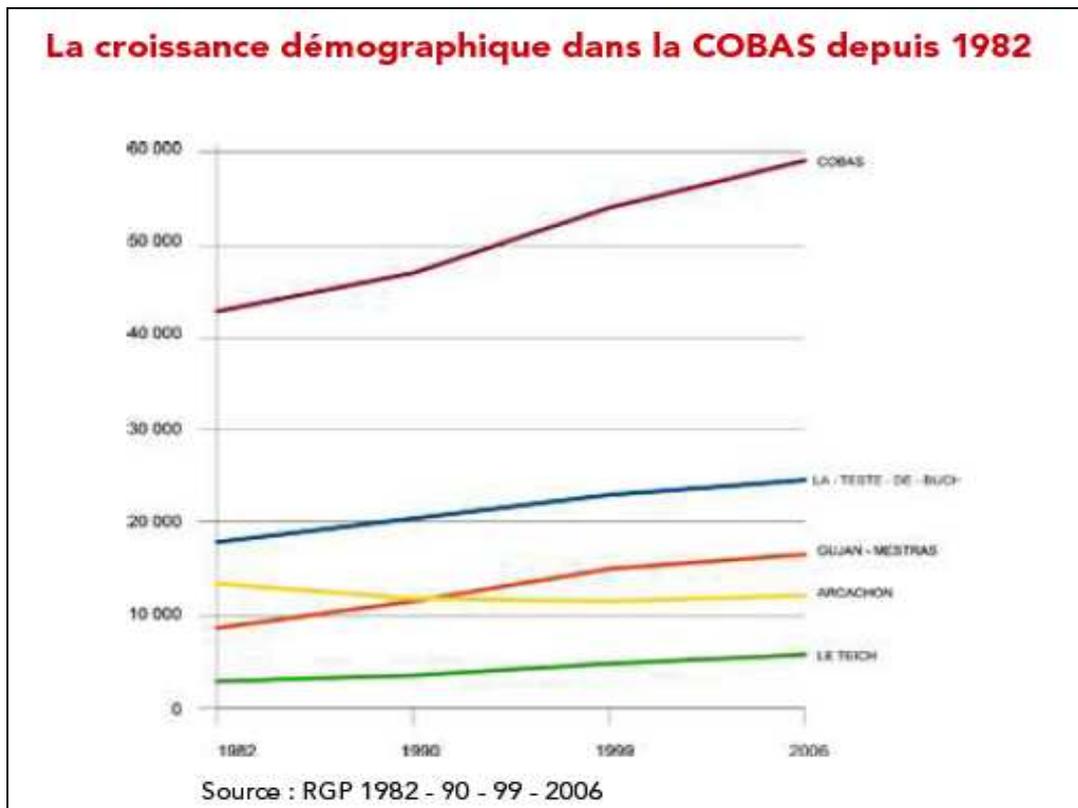
SYBARVAL, 2012. *Rapport de présentation Résumé non technique*. Schéma de Cohérence Territoriale Bassin d'Arcachon Val de L'Eyre

SYBARVAL, 2012. *Projet d'Aménagement et de Développement Durable*. Schéma de Cohérence Territoriale Bassin d'Arcachon Val de L'Eyre, Rapport de présentation

SYBARVAL, 2012. *Document d'orientation et d'objectif*. Schéma de Cohérence Territoriale Bassin d'Arcachon Val de L'Eyre, Rapport de présentation

SYBARVAL, 2012. *Projet d'Aménagement et de Développement Durable*. Schéma de Cohérence Territoriale Bassin d'Arcachon Val de L'Eyre, Rapport de présentation

ANNEXE Croissance démographique



La croissance démographique dans le Val de l'Eyre depuis 1982

